



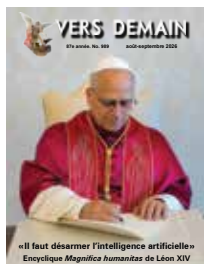
VERS DEMAIN

87e année. No. 989

août-septembre 2026



«Il faut désarmer l'intelligence artificielle»
Encyclique *Magnifica humanitas* de Léon XIV



Édition en français, 87e année.
No. 989 août-septembre 2026
Date de parution: juillet 2026

1\$ le numéro
Périodique, paraît 5 fois par année
Publié par l'Institut Louis Even
pour la Justice Sociale

Tarifs pour l'abonnement

Canada et États-Unis, 4 ans.....20,00\$
2 ans.....10,00\$
autres pays: surface, 4 ans.....60,00\$
2 ans.....30,00\$
avion 1 an.....20,00\$

Bureau et adresse postale

Maison Saint-Michel, 1101, rue Principale
Rougemont, QC, Canada – J0L 1M0
Tél: Rougemont (450) 469-2209
Tél. région de Montréal (514) 856-5714

site internet: www.versdemain.org
e-mail: info@versdemain.org

Imprimé au Canada

POSTE-PUBLICATION CONVENTION No. 40063742
Dépôt légal – Bibliothèque Nationale du Québec

Rédacteur: Alain Pilote; correcteurs: Marcel Richard,
M. et Mme J.-M. Gagnon, M. et Mme P.-E. Julien

Retournez toute correspondance ne pouvant être
livrée au Canada à: Journal Vers Demain, 1101
rue Principale, Rougemont, QC, Canada, J0L 1M0

Tarifs et adresses pour l'Europe

Prix: Surface, 1 an 10 euros. — 2 ans 20 euros
4 ans 40 euros
Avion, 1 an 15 euros - 4 ans 60 euros

France et Belgique: Ceux qui désirent s'abonner, se réabonner ou faire un don à la revue Vers Demain doivent libeller leur chèque au nom de Christian Burgaud, et donner leurs coordonnées soit par courriel, par téléphone à notre Pèlerin de saint Michel en Europe:

Christian Burgaud

cburgaud1959@gmail.com
47 rue des Sensives
44340 Bouguenais, France
Téléphone fixe: 02 40 32 06 13
Portable: 07 49 37 56 07

Important: pour tout virement. veuillez remettre l'IBAN:
FR76 1470 6000 7873 9884 9960 627
BIC : AGRIFRPP847

VERS DEMAIN

Une revue de catholiques pour le règne de Jésus et de Marie dans les âmes, les familles, les pays

Pour la réforme monétaire de la Démocratie économique en accord avec la doctrine sociale de l'Église par l'action vigilante des pères de famille et non par les partis politiques

Sommaire

- 3 «Il faut désarmer l'intelligence artificielle». *Léon XIV*
- 13 Le développement de la doctrine sociale de l'Église. *Léon XIV*
- 19 Causes profondes de l'injustice
Lise Rodrigue-Fournier
- 20 Pourquoi le dividende social est la meilleure forme de revenu de base
Alain Pilote
- 24 Comment combattre le péché de luxure
- 25 Antoni Gaudi, l'architecte de la beauté de Dieu. *Dom Antoine-Marie, osb*
- 32 Congrès annuel international et session d'étude à Rougemont

Vers Demain est membre de l'AMéCO (Association des médias catholiques et oecuméniques)



www.versdemain.org

Pour ceux d'entre vous qui ont accès à l'internet, nous vous encourageons fortement à visiter notre site Web, qui donne une multitude de renseignements sur notre oeuvre.

«Il faut désarmer l'intelligence artificielle»

Encyclique *Magnifica humanitas* de Léon XIV

Le 15 mai 2026, 135 ans jour pour jour après l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII, datée du 15 mai 1891, le pape Léon XIV signait sa première encyclique, *Magnifica humanitas* (magnifique humanité), portant «sur la protection de la personne humaine à l'ère de l'intelligence artificielle». C'est un document exceptionnel dans la lignée des grandes encycliques sociales, portant sur un sujet d'une grande importance pour l'avenir même de l'humanité.

Vers Demain a publié dans son numéro de mars-avril 2025 un dossier de plusieurs pages sur le sujet, indiquant les dangers possibles de l'intelligence artificielle qui, si rien n'est fait pour les contenir, sont une menace sérieuse pour la race humaine. Un document du Vatican publié en janvier 2025, intitulé *Antiqua et nova*, allait même à écrire ceci: «L'IA (intelligence artificielle) peut s'avérer encore plus séduisante que les idoles traditionnelles car, contrairement aux idoles qui "ont une bouche et ne parlent pas, des yeux et ne voient pas, des oreilles et n'entendent pas" (Ps. 115) peut "parler" ou, du moins, en donner l'illusion» (cf. Apoc. 13, 15, le verset de l'Apocalypse qui fait référence à la «Marque de la Bête» avec laquelle on ne pourra ni acheter ni vendre.)

Le lien entre *Magnifica humanitas* et l'encyclique *Rerum novarum* (mots latins signifiant «choses nouvelles») est assez évident, non seulement en raison de la date (15 mai) mais aussi du thème de l'encyclique, portant sur les «nouvelles révolutions industrielles» de l'époque. Deux jours après son élection au trône de Pierre, celui qui était auparavant connu sous le nom du cardinal Robert Francis Prevost avait d'ailleurs expliqué ainsi le choix de son nom comme souverain pontife, Léon XIV:

«Léon XIII, avec l'encyclique historique *Rerum novarum*, a abordé la question sociale dans le contexte de la première grande révolution industrielle; et aujourd'hui l'Église offre à tous son héritage de doctrine sociale pour répondre à une autre révolution industrielle et aux développements de l'intelligence artificielle, qui posent de nouveaux défis pour la défense de la dignité humaine, de la justice et du travail.»

Ces paroles laissaient déjà présager sur quoi porterait la première encyclique du nouveau pape. Pour ceux qui sont peu familiers avec le terme, le mot «encyclique» (du grec *enkyklios*, «circulaire») est un document pontifical solennel par lequel le pape s'adresse à l'ensemble des évêques, des fidèles catholiques, ou même à «tous les hommes et femmes de bonne volonté», comme c'est le cas pour *Magnifica humanitas*.



Léon XIV signant l'encyclique *Magnifica humanitas* le 15 mai 2026 au Vatican, accompagné de Mgr Paolo Rudelli, substitut pour les Affaires générales de la Secrétairerie d'État.

Pourquoi cette nouvelle encyclique de Léon XIV sur l'intelligence artificielle est-elle adressée à tous? C'est tout simplement parce que tous — gouvernements, entreprises, éducateurs, familles, jeunes, personnes âgées, travailleurs, seront touchés par l'IA.

De façon générale, la première encyclique écrite par un pape montre généralement les priorités de son pontificat; *Magnifica humanitas* ne fait pas exception à cette règle, Léon XIV souhaitant ainsi apporter sa contribution à la mise à jour de l'enseignement social de l'Église (voir page 13).

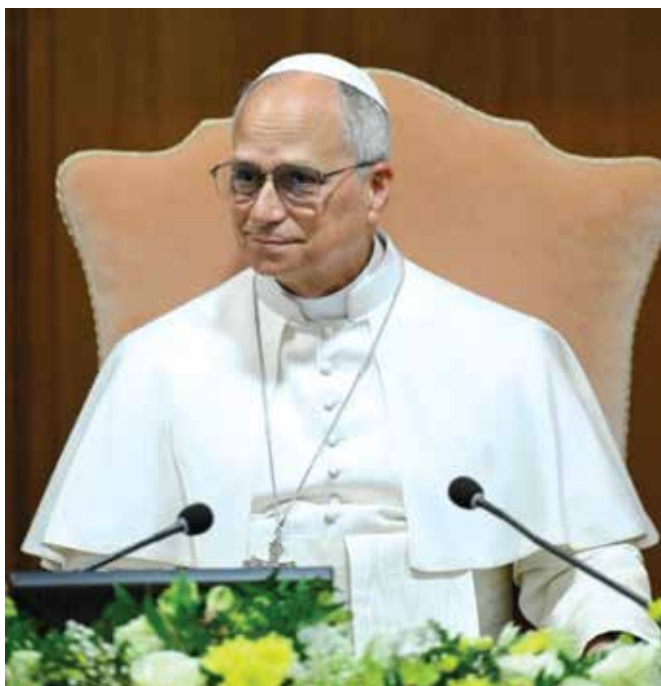
Le parallèle entre *Rerum novarum* de Léon XIII et *Magnifica humanitas* de Léon XIV est assez puissant: tout comme *Rerum novarum* dénonçait les abus de la révolution industrielle, défendait les travailleurs et fondait la doctrine sociale moderne, *Magnifica humanitas* dénonce les dérives de la révolution numérique, défend la personne humaine face aux systèmes algorithmiques et actualise la doctrine sociale pour le XXI^e siècle.

Après les machines industrielles du temps de *Rerum novarum*, l'Église se penche maintenant sur les machines intelligentes, ce qu'on appelle communément l'IA (intelligence artificielle): la relation humaine ne peut être remplacée par des interfaces, la liberté ne peut être absorbée par des systèmes prédictifs, la conscience morale ne peut être déléguée à des ma-

► chine. C'est une défense vigoureuse de la primauté de la personne humaine sur tous les systèmes (c'est d'ailleurs le principe de base de toute la doctrine sociale de l'Église), dans un monde qui risque de devenir de moins en moins humain.

Présentation de l'encyclique

D'une manière exceptionnelle, c'est Léon XIV lui-même qui est venu présenter sa première encyclique en conférence de presse devant les cardinaux et journalistes réunis au Vatican dans la salle du Synode, le 25 mai 2026, avec les propos suivants :



Léon XIV dans la salle du Synode le 25 mai 2026

Photo: © Vatican Media

«Aux moments clés de l'histoire, l'Église est appelée à déchiffrer les "choses nouvelles" à la lumière de l'Évangile et de la dignité de l'être humain. Il y a 135 ans, mon vénérable prédécesseur Léon XIII observait la situation des ouvriers des usines, de leurs familles déracinées et des nouvelles formes de pauvreté générées par la rapide transformation industrielle. Il comprit que l'Église ne pouvait rester éloignée. À un tournant historique menaçant la dignité humaine, l'Encyclique *Rerum novarum* exprima sa parole évangélique et sociale sur les "choses nouvelles" en cours.

«Aujourd'hui, nous nous trouvons face à une transformation d'une ampleur similaire, avec des conséquences peut-être encore plus grandes. L'intelligence artificielle touche déjà de nombreux domaines de notre vie et influence des décisions qui façonnent la coexistence humaine. Elle transforme également de manière dramatique la façon dont les guerres sont menées.

«Comme le précédent "Léon", je me sens appelé à regarder une autre immense transformation avec les yeux de la foi, avec la lucidité de la raison, avec une

ouverture au mystère, et avec les cris des pauvres et de la terre qui résonnent dans mon cœur. (...) De cette écoute a mûri une conviction troublante exprimée dans *Magnifica humanitas*: **l'intelligence artificielle doit être désarmée**. Le mot est fort, je le sais, mais il a été choisi délibérément, parce que ce moment exige des paroles capables d'attirer l'attention, de réveiller les consciences et d'indiquer le chemin à suivre pour l'humanité.»

Les premières lignes de l'encyclique résument en quelques mots le défi auquel l'Église — et toute l'humanité — doit faire face :

«La magnifique humanité créée par Dieu se trouve aujourd'hui face à un choix décisif: ériger une nouvelle tour de Babel ou bâtir la cité où Dieu et l'humanité habitent ensemble. Chaque génération reçoit en héritage la tâche de façonner son époque: faire mûrir l'histoire comme un lieu où la dignité de toute personne est préservée, la justice promue et la fraternité rendue possible.

«Mais sur chaque époque pèse le risque de construire un monde inhumain et plus injuste. Là où l'humanité court le danger de perdre son visage, nous, chrétiens, nous levons les yeux vers le Dieu qui s'est fait chair, sachant que « le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné».

En d'autres mots, nous avons le choix de bâtir un monde sans Dieu (l'exemple de la tour de Babel dans l'Ancien Testament), où l'être humain perd sa dignité et est déshumanisé, ou bien un monde où les humains vivent en union avec Dieu, une «civilisation de l'amour», de justice, d'entraide et de charité. Voici maintenant de larges extraits de l'encyclique de Léon XIV, les numéros des paragraphes sont ceux utilisés dans l'encyclique *Magnifica humanitas*. Ce qui suit est la première de deux parties, la suite de cet article sera publiée dans le prochain numéro de Vers Demain.

Alain Pilote

par Léon XIV

Première partie

Les choses nouvelles de notre époque

4. Si, en son temps, Léon XIII parlait de «questions nouvelles» (*Rerum novarum*), nous ne pouvons pas aujourd'hui nous contenter de répéter ses précieux enseignements, mais nous devons demander à Dieu la sagesse nécessaire pour interpréter les grandes tendances de notre époque, en particulier les progrès de la technique. Ces dernières années, il est apparu de plus en plus évident combien la numérisation, l'intelligence artificielle (IA) et la robotique sont en train de transformer rapidement et profondément notre monde. La technique ne doit pas être considérée, en soi, comme une force antagoniste par rapport à la personne...

Au fil des siècles, le développement technologique a contribué à une amélioration significative des condi-



L'humanité se trouve aujourd'hui face à un choix décisif: ériger une nouvelle tour de Babel (Genèse, 11) un pouvoir qui prétend dominer le ciel où l'être humain perd sa dignité et est déshumanisé, ou bien bâtir un monde où les humains vivent en union avec Dieu, une «civilisation de l'amour», de justice, d'entraide et de charité. (Peinture de Peter Bruegel l'Ancien, 1563.)

tions de vie de l'humanité ; en même temps, chaque étape du progrès a également révélé la face ambiguë d'outils susceptibles de causer du tort lorsqu'ils ne sont pas mis au service du bien.

5. Maintenant c'est à nous de relever avec lucidité et responsabilité les défis de notre époque. Il est nécessaire d'adopter des instruments réglementaires adaptés, capables de préserver la justice et de limiter les effets perturbateurs du pouvoir technologique. Mais la question ne se limite pas à la réglementation. Comme l'a souligné le Pape François, **il faut se demander avec réalisme qui détient aujourd'hui ce pouvoir et à quelles fins il l'utilise...**

Par le passé, c'étaient surtout les États qui guidaient et orientaient l'innovation. Aujourd'hui, en revanche, les principaux moteurs du développement sont des acteurs privés, souvent transnationaux, dotés de ressources et de capacités d'intervention supérieures à celles de nombreux gouvernements. Le pouvoir technologique prend ainsi un visage inédit, essentiellement privé, et donc d'autant plus difficile à cerner, à réguler et à orienter vers le bien commun.

6. Nous vivons une phase de transition rapide, un "tournant historique", où – tandis que certains se disputent l'avenir des nouvelles technologies et que d'autres s'attachent à y réfléchir – la plupart des personnes restent dans l'expectative, observent de loin et espèrent simplement que tout ira pour le mieux. C'est précisément pour cette raison que des questions décisives s'imposent à notre conscience, questions auxquelles on ne peut plus échapper: où allons-nous? Vers quel but souhaitons-nous nous orienter? Quelle direction choisir en tant que communauté humaine et en tant que peuple?

La technologie n'est pas neutre

9. Les découvertes scientifiques sont un talent confié à l'humanité afin qu'elle le fasse fructifier (cf. Mt 25, 14-30). La technologie peut soigner, relier, éduquer, protéger la Maison commune; mais elle peut aussi diviser, rejeter, engendrer de nouvelles injustices. En théorie, elle n'est pas en soi une solution aux problèmes de l'humanité, tout comme elle n'est pas en

soi un mal ; mais concrètement, elle n'est pas neutre, car elle prend le visage de ceux qui la conçoivent, la financent, la régulent et l'utilisent. C'est pourquoi le premier choix ne se situe pas entre un "oui" ou un "non" à la technologie, mais entre bâtir Babel ou reconstruire Jérusalem ; entre un pouvoir qui prétend dominer le ciel et un peuple qui, en présence de Dieu, se met à travailler de manière unie pour relever les murs de la cohabitation fraternelle.

Édifier dans le bien

11. Construire une ville fondée sur le bien commun exige donc, avant tout, de bâtir sur le roc de la relation avec Dieu; reconnaître que la vérité de son amour nous appelle à une vie «en abondance» (Jn 10, 10) et à la communion avec Lui. À l'instar de saint Augustin, nous pouvons nous aussi dire: «Vous nous avez faits pour vous, et notre cœur est inquiet jusqu'à ce qu'il repose en vous». Dieu, en effet, a inscrit dans notre cœur un désir de bonheur qui embrasse toutes les dimensions de la vie et dans le dialogue avec les hommes et les femmes de notre temps, l'Église ressent l'urgence de préserver et d'orienter cette aspiration vers sa vérité la plus profonde.

12. Par ailleurs, édifier dans le bien signifie accepter les limites et la fragilité de l'humanité sans les considérer comme une erreur à corriger. Aujourd'hui, le désir de plénitude de l'être humain risque d'être détourné vers des objectifs trompeurs: l'illusion d'une technique promettant de nous libérer de toute fragilité (*Note de Vers Demain: des implants électroniques qui, comme le propose Elon Musk, pourraient corriger nos infirmités ou faire de nous des super-humains*) ou des modèles de bien-être qui laissent de côté des peuples entiers.

Il n'est pas rare que nous placions notre espoir dans un développement illimité, dans des formes de progrès susceptibles d'exacerber les inégalités ou dans des solutions immédiates incapables de panser les blessures des peuples. Ainsi, tandis que certains poursuivent le rêve chimérique d'une affirmation de soi sans limites, beaucoup se retrouvent privés du nécessaire. D'une voix humble mais ferme, l'Église rappelle que la véritable réalisation ne naît pas de la ►

- suppression des fragilités, mais d'une croissance harmonieuse: là où la liberté et la responsabilité vont de pair avec une attention mutuelle et une véritable solidarité, et où le progrès se mesure à la lumière de la dignité de chacun et du bien des peuples.

Rester humains

15. Lors du récent Jubilé ordinaire de 2025, nous avons cheminé comme des pèlerins d'espérance et nous avons été comblés de grâces. Forts de ces dons, nous pouvons avancer avec un cœur confiant face aux tâches ardues et aux défis exigeants qui se profilent à l'horizon. À l'ère de l'intelligence artificielle où la dignité humaine risque d'être éclipsée par de nouvelles formes de déshumanisation, nous avons le devoir urgent de rester profondément humains, en préservant avec amour cette magnifique humanité qui nous a été donnée et manifestée dans sa plénitude dans le Christ, mais qu'aucune machine ne pourra jamais remplacer dans sa splendeur. Le véritable progrès naît toujours d'un cœur ouvert à l'autre, d'une intelligence disposée à l'écoute, d'une volonté qui cherche ce qui unit plutôt que ce qui sépare....

16. Avec l'âme d'un pasteur et d'un père, je demande à tous d'arrêter le chantier d'une énième Babel et d'unir nos forces pour édifier le bien, afin que l'humanité ne perde jamais sa beauté et que le monde puisse reconnaître une fois encore au cœur de l'être humain, le lieu où Dieu désire habiter.

(Note de Vers Demain: Dans le premier chapitre de Magnifica humanitas, Léon XIV donne un brillant résumé du développement de la doctrine sociale de l'Église, en partant de Léon XIII jusqu'à aujourd'hui, en passant par toutes les grandes encycliques sociales. Ce chapitre est reproduit en page 13 du présent numéro de Vers Demain.)

Les grands principes de la doctrine sociale

Le deuxième chapitre de Magnifica humanitas développe les grands principes de base de la doctrine sociale de l'Église: la primauté ou dignité de la personne humaine, le bien commun, la destination universelle des biens, la subsidiarité, la solidarité, et la justice sociale.

50. Au cœur de la vision chrétienne de l'être humain se trouve la grande affirmation selon laquelle l'homme et la femme sont créés à l'image et à la ressemblance du Dieu trinitaire (Cf. Gn 1, 26-27). Destinée par nature à la relation, chaque personne est conçue et voulue par Dieu pour entrer dans une histoire de communion avec Lui, avec les autres et avec la création. Sa dignité ne dépend pas des capacités qu'elle possède, de ses richesses ou du rôle qu'elle occupe, des choix justes ou erronés qu'elle pose, mais elle est un don, qui la précède et la dépasse, placé par Dieu comme expression de son amour qui ne fait jamais défaut. C'est pourquoi la personne humaine reste toujours «la route de l'Église» et le cœur de tout chemi-

nement authentique vers le développement humain intégral.

55. Les droits de l'homme sont inviolables, car «inhérents à la personne et à sa dignité». Par conséquent, ils sont universels et inaliénables. Précisément parce qu'ils sont fondés sur la dignité commune de chaque homme et de chaque femme, ils ont des conséquences pratiques et des effets juridiques, car «il serait vain de proclamer des droits, si l'on ne mettait en même temps tout en œuvre pour assurer le devoir de les respecter, par tous, partout, et pour tous». Parmi eux, le premier droit humain est le droit à la vie, de sa conception à son terme naturel, sans lequel il est impossible d'exercer aucun autre droit. Lorsque ce droit fondamental est nié, comme c'est le cas pour l'avortement provoqué, pour le meurtre d'innocents et pour l'euthanasie, on se trouve face à des choix que l'Église juge gravement illicites.

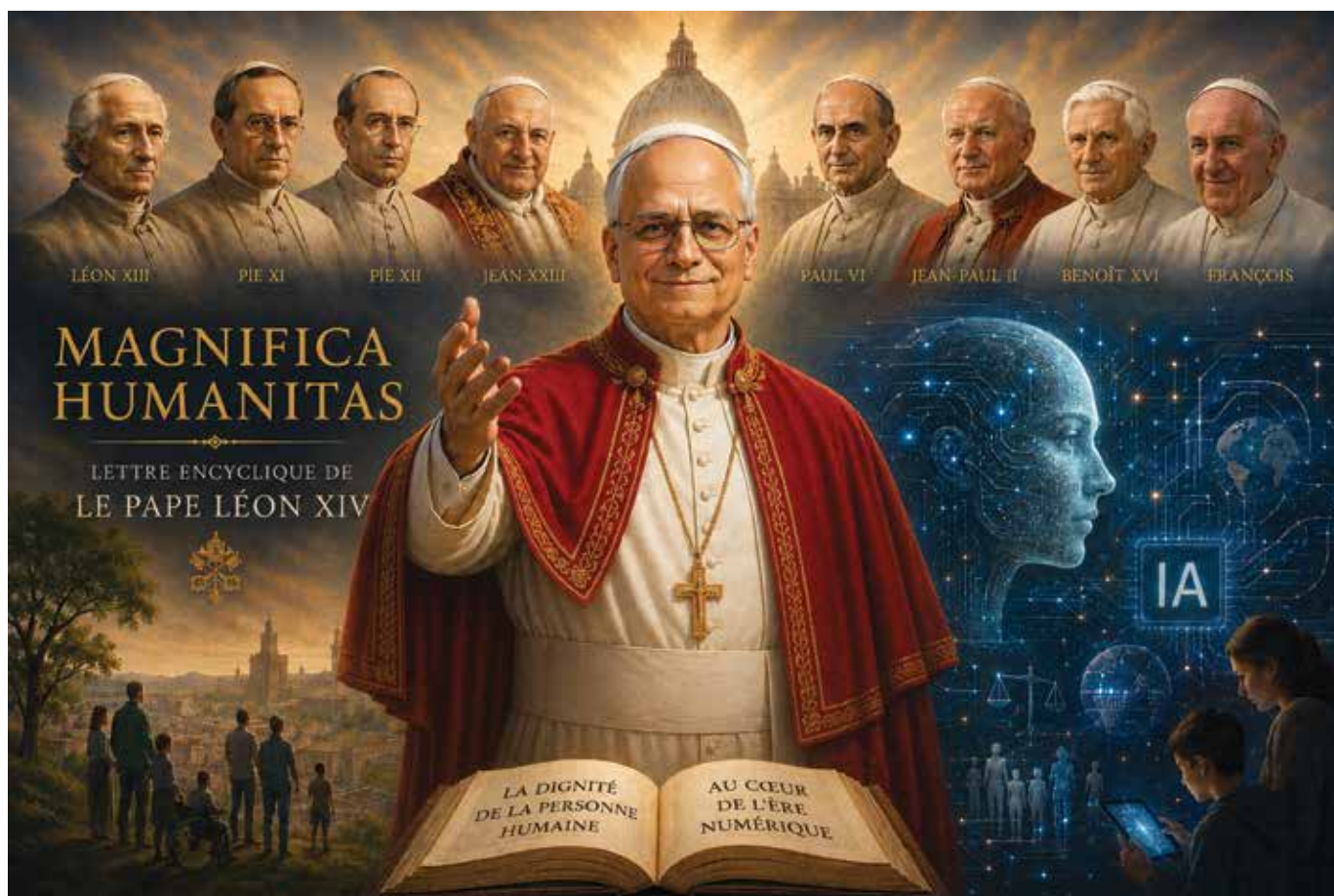
Le principe du bien commun

59. Reconnaître que chaque homme et chaque femme porte en soi une dignité inaliénable et a des droits qu'aucun pouvoir humain ne peut léser ou annuler, exige de façonner la manière dont nous vivons ensemble, nos choix économiques et politiques, ainsi que le visage concret de nos villes. De là naît le premier grand principe de la Doctrine sociale que je désire rappeler: le bien commun. Nous pouvons le décrire comme la forme sociale de la dignité reconnue à chacun.

Lorsque Benoît XVI a évoqué les valeurs non négociables que l'Église doit toujours défendre, il a inclus parmi celles-ci «la promotion du bien commun». Pour un chrétien, en effet, sortir du petit monde de ses propres intérêts et s'engager, dans la mesure de ses possibilités, pour le bien commun est une valeur non négociable, tout comme l'est la promotion de la vie.

60. Le Concile Vatican II a affirmé que le bien commun consiste en «cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée». Cette définition nous offre une première orientation précieuse, car le bien commun ne se réduit pas à une simple liste de conditions ou d'institutions. Il ne coïncide pas avec la somme des avantages des individus ni avec le croisement de leurs intérêts particuliers; c'est un bien plus grand qui appartient à tous et que nous pouvons construire, accroître et préserver seulement ensemble. Nous pouvons dire que l'action sociale atteint sa pleine mesure lorsqu'elle tend vers ce bien partagé, tout comme l'action morale de la personne trouve son accomplissement dans le choix du vrai bien.

63. Il incombe à l'État de garantir la cohésion, l'unité et une organisation équitable de la société civile, afin que le bien commun puisse être véritablement recherché avec la contribution de chacun. Cela signifie concrètement que les pouvoirs publics ont pour tâche



délicate d'« harmoniser avec justice » les différents intérêts en jeu, en recherchant un équilibre entre biens particuliers et bien commun, sans laisser de côté les plus faibles. Lorsque la politique renonce à une vision à long terme et se réduit à des calculs à court terme ou à des logiques d'opposition, le langage du bien commun perd en crédibilité et les inégalités comme les fractures sociales augmentent.

Le principe de la destination universelle des biens

65. «Parmi les multiples implications du bien commun, le principe de la destination universelle des biens revêt une importance immédiate». Ce principe nous rappelle avant tout que les biens de la terre – le sol, l'eau, l'air, les ressources naturelles – sont donnés par Dieu à toute la famille humaine pour soutenir la vie de chacun, aujourd'hui comme pour les générations futures, et que chaque personne a un droit originel à l'usage de ces biens. Saint Jean-Paul II rappelait que «Dieu a donné la terre à tout le genre humain pour qu'elle fasse vivre tous ses membres, sans exclure ni privilégier personne». Par conséquent, «il n'est pas conforme au dessein de Dieu d'utiliser ce don de telle sorte que ses bienfaits ne profitent qu'à quelques-uns». Aujourd'hui, nous sommes appelés à reconnaître que cette destination universelle ne concerne pas seulement les biens matériels, mais aussi les biens immatériels et culturels.

66. Il existe un droit à la propriété privée qui possède son sens et sa fonction propres, mais toujours subordonné à la destination universelle des biens. Selon Jean-Paul II, cette subordination est la règle d'or du comportement social et le «premier principe de tout l'ordre éthico-social». La tradition de l'Église a vu dans la propriété un moyen de préserver et d'administrer les biens afin qu'ils puissent mieux servir le bien commun. Puisque «la tradition chrétienne n'a jamais reconnu comme absolu ou intouchable le droit à la propriété privée», sa fonction sociale ne doit pas être considérée comme une simple opinion théologique, mais comme une doctrine certaine de l'Église, déjà présente dans les Saintes Écritures et chez les Pères. C'est pourquoi le Pape François a rappelé que la solidarité, vécue en profondeur, signifie aussi «rendre au pauvre ce qui lui revient».

L'IA est aussi un bien commun

La Démocratie économique, ou Crédit Social, enseigne que chaque être humain est propriétaire d'un capital, cohéritier des richesses naturelles et du progrès (les inventions humaines, la technologie), et doit donc recevoir un dividende. Ce dividende est basé sur deux choses: l'héritage des ressources naturelles, et les inventions des générations passées. C'est exactement ce que saint Jean-Paul II écrivait en 1981 dans son Encyclique *Laborem exercens*, sur le travail humain (n. 13):

► **«L'homme, par son travail, hérite d'un double patrimoine: il hérite d'une part de ce qui est donné à tous les hommes, sous forme de ressources naturelles et, d'autre part, de ce que tous les autres ont déjà élaboré à partir de ces ressources, en réalisant un ensemble d'instruments de travail toujours plus parfaits. Tout en travaillant, l'homme hérite du travail d'autrui.»**

Dans son encyclique *Centesimus Annus* de 1991, au n. 32, saint Jean-Paul II précisait que les nouvelles technologies faisaient aussi partie de cet héritage commun à tous «En mettant à la disposition de la société des biens nouveaux, tout à fait inconnus jusqu'à une époque récente, la phase historique actuelle impose une relecture du principe de la destination universelle des biens de la terre, en en rendant nécessaire une extension qui comprenne aussi les fruits du récent progrès économique et technologique.» (*Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, n. 179.) On doit donc inclure dans ces nouvelles technologies l'IA, qui devrait être mise au service de la population, et non pas les dominer ou les contrôler.

C'est ce que reprend Léon XIV dans *Magnifica humanitas*, au n. 67:

«Aujourd'hui, parmi les biens universellement destinés à tous, nous devons également compter les nouvelles formes de propriété: brevets, algorithmes, plateformes numériques, infrastructures technologiques, données. Dans un contexte où la richesse des nations dépend de plus en plus des connaissances et des technologies, quand ces biens restent concentrés entre les mains de quelques-uns, sans formes adéquates de partage et d'accès, il se crée un nouveau déséquilibre contredisant la destination universelle des biens et alimentant le fossé entre les inclus et les exclus, entre ceux qui peuvent participer à la révolution numérique et ceux qui en restent à l'écart.

«De plus, le soin de la Maison commune comme la responsabilité envers les pauvres et les générations futures requièrent que l'usage des biens de la création et des nouvelles possibilités offertes par la technique soit réglementé de manière à respecter l'environnement, à éviter le gaspillage et les nouvelles formes de pillage.» (*Note de Vers Demain: de plus en plus de gens commencent, avec raison, à remettre en question les énormes quantités d'énergie requises pour alimenter les nouveaux centres de données nécessaires pour l'IA*).

Le principe de subsidiarité

68. Le principe de subsidiarité naît de la même vision de la personne qui a guidé notre réflexion sur la dignité et le bien commun. Si tout homme, et toute femme, est appelé à devenir acteur de sa propre vie et à participer à la construction de la société, alors l'organisation sociale doit elle aussi respecter et favoriser cette responsabilité. La Doctrine sociale de l'Église appelle "subsidiarité" le principe selon lequel ce que

les personnes, les familles, les communautés locales et les corps intermédiaires peuvent faire ne doit pas être assumé par des instances supérieures. Les institutions de niveau supérieur doivent reconnaître, protéger et promouvoir la liberté et la créativité des niveaux inférieurs, en coordonnant leurs contributions afin qu'elles coopèrent efficacement au bien commun.

69. Depuis les débuts du Magistère social moderne, à partir de Léon XIII, l'Église a insisté sur le fait que ni la personne ni la famille ne doivent être absorbées par l'État, mais qu'elles doivent être laissées libres d'agir, dans la mesure du possible, sans nuire au bien commun. Saint Jean-Paul II a repris et approfondi cette perspective, en rappelant que la communauté politique est au service de la société civile et que l'État doit veiller au bien commun, en intervenant lorsque cela est nécessaire, mais sans se substituer de manière stable à la responsabilité des corps intermédiaires et des réalités sociales. La subsidiarité ne justifie pas le désengagement de l'État, mais oriente son action : l'intervention publique est précisément nécessaire pour permettre à tous les acteurs sociaux d'accomplir leur mission sans être écrasés. Il appartient à la communauté politique de créer les conditions permettant aux personnes, aux familles, aux associations et aux corps intermédiaires de réaliser leur vocation sociale, sans être remplacés ou réduits à de simples exécutants.

70. Ce principe encourage à dépasser toute forme de gestion paternaliste ou d'assistanat de la vie sociale, en favorisant un style de coresponsabilité: un État qui valorise l'initiative des citoyens, une société civile capable de tisser des liens et de susciter des énergies au service du bien commun. Dans une logique de subsidiarité, les choix sont pris au niveau le plus proche possible des personnes concernées, en valorisant la vie associative de sorte que le peuple ne se trouve pas face à des décisions déjà prises, mais puisse participer à leur élaboration. Là où les familles, les associations, les communautés locales, les réalités du volontariat et du secteur tertiaire sont reconnues et soutenues, la vie sociale se rapproche des personnes, les services sont plus attentifs aux besoins réels, les réponses plus créatives et respectueuses de la dignité de chacun.

71. Le principe de subsidiarité s'applique de manière particulière dans le contexte de la révolution numérique. Ici, le niveau supérieur n'est pas l'État, mais chaque grand acteur économique et technologique exerçant un pouvoir de fait sur les conditions de la vie en communauté. Le niveau qui concentre les compétences, les données et le pouvoir décisionnel est constitué d'entreprises et de plateformes définissant les conditions d'accès, les règles de visibilité, les formes de relation et même les opportunités économiques. La subsidiarité exige que ces processus ne soient pas imposés d'en haut de façon opaque et unilatérale, mais qu'ils soient orientés vers le bien commun à travers la transparence, la responsabilité et des

Le premier droit humain est le droit à la vie, de sa conception à son terme naturel, sans lequel il est impossible d'exercer aucun autre droit. Lorsque ce droit fondamental est nié, comme c'est le cas pour l'avortement provoqué, pour le meurtre d'innocents et pour l'euthanasie, on se trouve face à des choix que l'Église juge gravement illicites. — *Magnifica humanitas*, 55

formes réelles de participation (contrôles indépendants, transparence sur les algorithmes, accès équitable aux données, dispositifs de recours).

72. Dans ce contexte, les États et les institutions supranationales sont appelés à garantir des règles justes et des protections efficaces, afin que les communautés locales, les corps intermédiaires, les écoles, les universités, les réalités ecclésiales et associatives puissent avoir leur mot à dire et contribuer au discernement sur les choix qui affectent la vie des personnes: travail, accès aux services, gestion des données et environnements numériques. Dans les choix relatifs aux flux économiques et aux plateformes numériques, dans la gouvernance des données et des algorithmes, on ne peut permettre que seuls quelques acteurs orientent les processus, il faut au contraire construire des formes de coopération qui respectent les différents niveaux de la communauté mondiale et les rendent co-responsables du bien commun.

Le principe de solidarité

73. Après avoir considéré le bien commun et la subsidiarité, je voudrais m'arrêter sur le principe de solidarité. Celui-ci tire son origine de la vision de la personne générée par la foi: chaque être humain est créé à l'image de Dieu et s'inscrit dans un réseau de relations qui le lient aux autres, aux peuples et à la création. Saint Paul VI rappelait que les obligations de solidarité, de justice et de charité sont enracinées dans la fraternité humaine et surnaturelle unissant les hommes et les peuples entre eux. La fraternité n'est pas seulement une aspiration intérieure de celui qui croit, mais une forme sociale et politique à incarner dans des choix et des parcours partagés. La solidarité est donc la reconnaissance concrète de ce que le destin de chacun est lié au destin de tous: en effet, «personne ne se sauve tout seul»

Le lien étroit entre subsidiarité et solidarité apparaît ainsi évident. Lorsque la subsidiarité n'est pas accompagnée de solidarité, elle finit par se transformer en simple défense d'intérêts particuliers; lorsque la solidarité n'est pas soutenue par la subsidiarité, elle dégénère en assistanat qui ne favorise pas la responsabilité. Cette imbrication renvoie également à la responsabilité d'une authentique participation: la solidarité s'exprime lorsque chacun, personnellement et avec les autres, prend part à la vie de la communauté –

s'informe, s'associe, fait entendre sa voix, contribue aux décisions et aux choix publics – en assumant des responsabilités réelles afin que le bien commun se traduise en choix partagés.

74. Dans de nombreux domaines, nous faisons déjà l'expérience d'une sorte de «solidarité de fait»: nos vies sont étroitement liées, les économies et les communications mondiales font que ce qui se passe en un lieu a des répercussions lointaines, et les réseaux numériques relient en temps réel personnes et communautés aux quatre coins du monde. Ce tissu de relations n'est pourtant pas encore une solidarité au sens plein s'il ne devient pas un choix conscient.

La foi nous invite à lire cette réalité comme un appel: nous ne sommes pas simplement proches les uns des autres, mais confiés les uns aux autres, afin que chacun prenne en charge, dans la mesure de ses moyens, la vie et les souffrances de son frère ou de sa sœur. La solidarité naît précisément lorsque nous décidons de ne pas rester indifférents face à ce qui arrive à notre prochain et que nous transformons des liens inévitables – économiques, culturels, technologiques – en voies de partage, de coopération et de soin mutuel, en apprenant à «penser et agir en termes de communauté».

75. Le Magistère social a insisté sur le fait que la solidarité est à la fois un principe et une vertu. En tant que principe, elle exprime l'ordre objectif des relations entre personnes, groupes et peuples, et renvoie à la conscience d'une interdépendance selon laquelle le bien de chacun passe par le bien des autres. En tant que vertu, elle exige en revanche une «détermination ferme et persévérante» à œuvrer pour le bien commun, en accordant une attention particulière aux plus faibles.

Le Pape François a rappelé que la solidarité est «une manière de faire l'histoire» qui construit des peuples et non de simples masses d'individus. C'est pourquoi elle implique des modes de vie sobres et partagés, la capacité à renoncer à des avantages immédiats pour ouvrir des perspectives d'avenir à d'autres, la disponibilité à remettre en question habitudes et privilèges – y compris en matière de consommation numérique et



► d'utilisation des technologies – lorsqu'ils empêchent les autres de vivre avec dignité.

76. Dans un monde marqué par des relations de plus en plus étroites entre les personnes, les communautés et les nations, la solidarité revêt également une dimension globale. Benoît XVI a vigoureusement rappelé le lien entre développement, justice et responsabilité envers les générations futures, soulignant que le développement authentique exige une solidarité intergénérationnelle et une attention particulière aux liens qui nous unissent à l'environnement naturel.

Aujourd'hui, cette responsabilité s'étend également aux infrastructures numériques ou d'information: tout comme l'environnement naturel, l'"écosystème numérique" peut être préservé ou exploité, partagé ou monopolisé. La solidarité exige que les choix en matière de données, d'algorithmes, de plateformes et d'intelligence artificielle tiennent compte non seulement de l'avantage immédiat de certains, mais aussi de l'impact sur l'ensemble des peuples comme sur les générations à venir.

Le principe de la justice sociale

77. Pour la communauté chrétienne, la justice sociale est une forme concrète de vie à la suite de Jésus et de fidélité à son Évangile. Dans le Nouveau Testament, Jésus annonce une «bonne nouvelle aux pauvres» (Lc 4, 18) et s'identifie aux petits, aux malades, aux prisonniers, aux étrangers (cf. Mt 25, 31-46). Il nous enseigne ainsi que la justice naît et s'accomplit dans la fraternité, car la manière dont nous nous approchons des plus démunis et entrons en relation avec eux devient, concrètement, la mesure de notre rapport avec Dieu et avec nos frères.

La justice ne concerne toutefois pas seulement les comportements individuels, mais aussi la manière dont les structures de la vie en société sont conçues et organisées. Le Concile Vatican II rappelle à cet égard que toute institution est appelée à servir la personne humaine et sa dignité. La justice sociale se reconnaît alors à la capacité pour un ordre social, économique et politique de permettre à tous – et en particulier aux plus fragiles – de vivre de manière vraiment humaine, sans que personne ne soit laissé pour compte.

78. Le Magistère récent a insisté sur le fait que la justice sociale exige un regard qui parte des plus démunis. Saint Jean-Paul II a évoqué une «option préférentielle pour les pauvres» qui doit guider les choix personnels et sociaux, tandis que le Pape François a dénoncé une «culture du "déchet"» qui engendre sans cesse de nouvelles formes d'exclusion. Dans cette perspective, la justice sociale demande de considérer les personnes et les peuples en commençant par les plus vulnérables: les pauvres, les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les victimes de violence, les personnes vivant dans des périphéries urbaines ou existentielles.

79. La notion de justice sociale aide à reconnaître

que les injustices ne naissent pas seulement de mauvais choix individuels, mais aussi de structures, de mécanismes, d'ordres économiques et culturels produisant presque automatiquement des inégalités. Saint Jean-Paul II a parlé en ce sens de structures de péché [108] qui s'opposent à la volonté de Dieu et exigent un engagement de conversion personnelle et sociale.

(Note de Vers Demain: En parlant de structures de péché, Léon XIV fait ici référence à l'encyclique Sollicitudo rei socialis de saint Jean-Paul II, au paragraphe 37: «Parmi les actes ou les attitudes contraires à la volonté de Dieu et au bien du prochain et les "structures" qu'ils induisent, deux éléments paraissent aujourd'hui les plus caractéristiques: d'une part le désir exclusif du profit et, d'autre part, la soif du pouvoir dans le but d'imposer aux autres sa volonté.» On peut certainement appliquer cette attitude ou comportement aux grands financiers internationaux: une fois qu'ils ont plus d'argent qu'ils ne pourront jamais en dépenser, l'étape suivante est de vouloir imposer leur volonté aux autres.)

«Dans cette perspective, la justice ne concerne pas seulement une répartition plus équitable des biens ou la rectification des injustices actuelles, mais elle revêt également une dimension réparatrice. Elle vise à rétablir les liens rompus et à réintégrer ceux qui ont été exclus, en tenant compte des blessures laissées par les injustices: guerres, colonialisme, discriminations raciales ou de genre, violences contre des peuples entiers, exploitation. Cela peut signifier redonner dignité et voix à ceux qui ont été ignorés, favoriser des processus de guérison de la mémoire collective, lutter contre des lois et des pratiques discriminatoires, soutenir concrètement ceux qui portent encore aujourd'hui les conséquences de torts subis dans le passé.

Le développement humain intégral

82. Dans l'Encyclique *Populorum progressio*, Paul VI affirme que le développement n'est authentique que s'il est «intégral», c'est-à-dire «orienté vers la promotion de chaque homme et de l'homme tout entier». Au cours des décennies suivantes, la Doctrine sociale de l'Église a repris et approfondi cette expression pour indiquer la manière concrète dont les grands principes – dignité, bien commun, destination universelle des biens, subsidiarité, solidarité, justice sociale – trouvent leur application dans l'histoire. Par "développement humain intégral", nous entendons un processus dans lequel la croissance des personnes et des peuples concerne toutes les dimensions de l'existence et ouvre le futur aux générations à venir.

83. Le développement, tant pour les personnes que pour les nations, est à la fois un devoir et un droit: il exige des conditions minimales qui permettent à chaque personne et à chaque peuple de s'épanouir selon sa dignité, sans être maintenu dans la dépendance ou exclu de l'accès aux biens nécessaires. Le développement est humain lorsqu'il place au centre

Les six grands principes de la doctrine sociale de l'Église:

DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

Chaque personne est sacrée, créée à l'image de Dieu, et doit être respectée et valorisée.



BIEN COMMUN

Le bien commun est l'ensemble des conditions sociales qui permettent aux personnes et aux groupes d'atteindre plus pleinement leur perfection.



DESTINATION UNIVERSELLE DES BIENS

Les biens de la terre sont destinés à tous. Les biens font l'objet d'une destination universelle.



SUBSIDIARITÉ

Ce qui peut être accompli à un niveau inférieur ne doit pas être enlevé et confié à une autorité supérieure.



SOLIDARITÉ

Nous sommes tous responsables les uns des autres, en particulier des plus pauvres et des plus vulnérables.



JUSTICE SOCIALE

La justice sociale exige le respect des droits et des devoirs, ainsi qu'une répartition équitable des richesses et des occasions.



Une société juste et fraternelle
— à la lumière de l'Évangile —

les personnes et non l'accumulation de biens, mais aussi lorsqu'il concerne les peuples, et non seulement les individus. La justice exige la reconnaissance des droits sociaux et des droits des peuples, et inclut la responsabilité envers ceux qui viendront après nous. C'est pourquoi un développement qui augmente la consommation de certains en faisant peser les coûts et les souffrances sur d'autres, ou encore qui relègue des régions entières à des rôles subordonnés en les empêchant d'exprimer leur potentialité, n'est pas humain. Le développement est intégral lorsqu'il ne se réduit pas au domaine économique, mais qu'il favorise la qualité de vie dans ses dimensions spirituelles, culturelles, morales et relationnelles, dans le respect de la Maison commune, de la diversité des peuples et de leurs modes de vie.

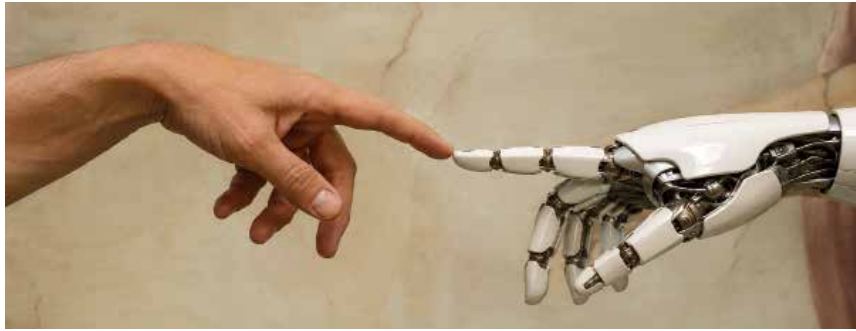
84. L'idée de développement humain intégral trouve aujourd'hui un critère de vérification décisif dans l'écologie intégrale, devenue une dimension incontournable de la Doctrine sociale de l'Église. La qualité du développement se mesure en effet à sa capacité à concilier, sans les séparer, la justice envers les per-

sonnes et la sauvegarde de la Maison commune, favorisant des conditions de vie dignes, l'accès aux biens nécessaires, des relations sociales justes, l'attention à la création et aux générations futures. Il s'ensuit que ce n'est pas un véritable progrès que d'accroître le bien-être de certains en dégradant les écosystèmes, en faisant reposer les coûts sur les communautés les plus vulnérables ou en compromettant les conditions de vie de ceux qui viendront après nous.

85. Ainsi compris, le développement humain intégral est l'horizon à partir duquel nous pouvons lire les transformations de notre temps, y compris celles de la révolution numérique. Les innovations technologiques – notamment l'intelligence artificielle – ne sont pas neutres: elles peuvent favoriser la participation et la justice, ou bien aggraver les inégalités, le contrôle et l'exclusion. C'est pourquoi elles doivent être évaluées à l'aune d'une question décisive: contribuent-elles réellement à faire grandir les personnes et les peuples en humanité et en fraternité, dans le respect de la Maison commune et des générations futures?

«Il faut éviter l'erreur consistant à assimiler cette intelligence à l'intelligence humaine...

L'IA n'a pas de conscience morale: elle ne juge pas le bien et le mal, ne saisit pas le sens ultime des situations, n'assume pas le poids des conséquences.»



► C'est là que les principes de la Doctrine sociale deviennent des critères concrets de discernement pour les thématiques que nous aborderons dans les chapitres suivants.

Les dangers de l'intelligence artificielle

L'IA peut devenir un instrument dangereux dépendamment de ceux qui la contrôlent, et quelles sont leurs intentions. Léon XIV écrit:

92. Dans l'Encyclique *Laudato si'*, le Pape François dénonçait l'affirmation croissante d'un paradigme (modèle de pensée) technocratique dans le monde globalisé: la tendance à laisser la logique de l'efficacité, du contrôle et du profit réagir à elle seule les choix personnels, sociaux et économiques. Il apparaît ainsi plus clairement que la technique n'est pas un simple instrument et que, lorsqu'elle devient un critère, elle finit par déterminer ce qui compte et ce qui peut être écarté, réduisant la création à un objet d'exploitation et les personnes à des rouages d'un système qu'il faut rendre toujours plus performant.

95. Il convient ici de reconnaître un fait déterminant, que j'ai déjà rappelé précédemment: dans de nombreux cas, dans le contexte numérique, le contrôle des plateformes, des infrastructures, des données et de la puissance de calcul n'appartient pas aux États, mais à de grands acteurs économiques et technologiques qui, dans les faits, fixent les conditions d'accès, les règles de visibilité et les possibilités de participation. Lorsqu'un pouvoir d'une telle ampleur se concentre entre quelques mains, il tend à devenir opaque et à échapper au contrôle public, et augmente le risque d'un développement faussé qui engendre de nouvelles dépendances, des exclusions, des manipulations et des inégalités.

Qu'est-ce que l'IA? Pas de l'intelligence...

99. Il n'est pas possible de donner une définition univoque et complète de l'IA. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il faut éviter l'erreur consistant à assimiler cette intelligence à l'intelligence humaine. Ces systèmes imitent certaines fonctions de l'intelligence humaine. Ce faisant, ils la surpassent souvent en termes de vitesse et d'ampleur de calcul, offrant des avantages concrets dans de nombreux domaines. Et pourtant, cette puissance reste exclusivement liée au traitement des données: les prétendues intelligences

artificielles ne vivent pas d'expérience, ne possèdent pas de corps, ne connaissent ni la joie ni la douleur, ne mûrissent pas dans la relation, ne savent pas de l'intérieur ce que signifient l'amour, le travail, l'amitié, la responsabilité. Elles n'ont pas de conscience morale: elles ne jugent pas le bien et le mal, ne saisissent pas le sens ultime des situations, n'assument pas le poids des conséquences.

Elles peuvent imiter des langages, des comportements, des évaluations, elles peuvent simuler de l'empathie ou de la compréhension, mais elles ne comprennent pas ce qu'elles produisent, car elles n'habitent pas l'horizon affectif, relationnel et spirituel dans lequel l'humain devient sage. Même lorsque ces outils sont présentés comme capables d'"apprendre", leur manière de le faire diffère de celle de l'être humain. Il ne s'agit pas de l'expérience de celui qui se laisse façonner par la vie et grandit au fil du temps à travers ses choix, ses erreurs, le pardon et la fidélité; il s'agit plutôt d'une adaptation statistique à partir de données et de résultats qui peut s'avérer très efficace, mais qui n'implique pas de croissance intérieure.

(Note de Vers Demain: Le 28 janvier 2025, à la demande du Saint-Père, le Dicastère pour la Doctrine de la Foi ainsi que le Dicastère pour la Culture et l'Éducation ont émis une note intitulée «*Antiqua et nova*» portant «sur la relation entre l'intelligence artificielle et l'intelligence humaine», qui disait sensiblement la même chose que Léon XIV:

«Par conséquent, bien que l'IA puisse simuler certains aspects du raisonnement humain et exécuter certaines tâches avec une rapidité et une efficacité incroyables... elle ne peut pas actuellement reproduire le discernement moral et la capacité d'établir d'authentiques relations.... Dans cette perspective, l'IA ne doit pas être considérée comme une forme artificielle d'intelligence, mais comme l'un de ses produits»

Léon XIV

Fin de la première partie. Dans le prochain numéro de Vers Demain, nous publierons la suite (et fin) de cet article, qui parlera des menaces concrètes de l'IA sur des dimensions fondamentales de la vie humaine, et les moyens d'y remédier, de «désarmer» l'IA afin qu'elle serve les êtres humains au lieu de les dominer ou les réduire en esclavage. ❖

Le développement de la doctrine sociale de l'Église de *Rerum novarum* à *Magnifica humanitas*

Spécialement depuis le pape Léon XIII avec son encyclique *Rerum novarum* en 1891, l'Église catholique a développé un enseignement social apportant des principes de justice pour la vie en société, ce qui l'amène nécessairement à dénoncer des conditions économiques injustes. Cependant, certaines personnes, peu familières avec l'enseignement de l'Église, peuvent s'en étonner et dire que ce n'est pas l'affaire de l'Église de s'occuper des choses matérielles ou de problèmes économiques, et qu'elle devrait se limiter à un discours spirituel, portant sur le salut des âmes. Pourquoi une doctrine sociale.

Le salut des âmes est certainement la chose la plus importante dans la vie d'un chrétien, et c'est justement pour cela que l'Église intervient dans les questions sociales. L'Église ne peut rester indifférente à la détresse des pauvres, à la faim dans le monde, à l'endettement des peuples. Comme le disait le Pape Benoît XV en 1920, **«c'est sur le terrain économique que le salut des âmes est en danger»**. Son successeur immédiat, le Pape Pie XI, écrivait aussi dans son encyclique *Quadragesimo anno*, en 1931:

«Il est exact de dire que telles sont, actuellement, les conditions de la vie économique et sociale qu'un nombre très considérable d'hommes y trouvent les plus grandes difficultés pour opérer l'œuvre, seule nécessaire, de leur salut.»

Le pape suivant, Pie XII s'exprimait aussi de manière semblable: **«Comment pourrait-il être permis à l'Église, Mère si aimante et soucieuse du bien de ses fils, de rester indifférente à la vue de leurs dangers, de se taire ou de feindre de ne pas voir et de ne pas comprendre des conditions sociales qui, volontairement ou non, rendent ardue et pratiquement impossible une conduite chrétienne conforme aux commandements du souverain législateur?»** (Radio-message du 1er juin 1941).

Et ainsi parlent tous les Papes, y compris Léon XIV aujourd'hui, tel qu'il écrit au paragraphe 3 de son encyclique *Magnifica humanitas* (voir page 3):

«Par ce document (*Rerum novarum*), mon bien-aimé Prédécesseur (Léon XIII) a donné une impulsion à cette réflexion sur la société, sur l'économie et sur la politique que nous appelons aujourd'hui la Doctrine sociale de l'Église. Et lorsque certains objectaient que l'Église ne devait pas gaspiller son énergie en questions mondaines mais se préoccuper de communiquer un message de vie éternelle, il répondait avec réalisme et sagesse que l'annonce de l'Évangile ne peut oublier la vie concrète des peuples. De nombreuses décennies se sont écoulées depuis, et le Magistère, les pasteurs, les théologiens comme les fidèles ont continué à réfléchir aux questions sociales à la lumière de l'Évangile.»

Dans le premier chapitre de sa première encyclique, Léon XIV dresse une synthèse, un résumé remarquable de l'élaboration de la doctrine sociale de l'Église, de *Rerum novarum* de Léon XIII en 1891 jusqu'à aujourd'hui, 135 ans plus tard, en passant par toutes les encycliques sociales publiées par les différents papes durant cette période, expliquant, pour chacune de ces encycliques, quels éléments restent encore d'actualité en 2026. Le texte qui suit reproduit presque dans son intégralité ce premier chapitre (les numéros sont ceux des paragraphes de l'encyclique).

Alain Pilote

par Léon XIV

Une pensée dynamique fidèle à l'Évangile

17. Dans ce premier chapitre, j'entends retracer, de manière synthétique, le cheminement par lequel la Doctrine sociale de l'Église a pris forme dans le Magistère récent des Papes et du Concile Vatican II, afin de mettre en lumière son caractère dynamique. À chaque époque, en effet, les *res novae* (choses nouvelles) invitent cet enseignement à se confronter aux questions de l'histoire à la lumière de la Vérité révélée. C'est pourquoi l'intelligence artificielle doit être comprise non pas comme un thème annexe ni comme une urgence à gérer, mais comme une transformation qui interpelle de l'intérieur les catégories de la Doctrine sociale et en réclame un développement supplémentaire dans la fidélité à l'Évangile.

21. Elle (l'Église) ne prétend pas assumer les fonctions qui relèvent de l'État; au contraire, elle apprécie son service du bien commun et reconnaît avec conviction la responsabilité exercée par les institutions civiles dans la société. En même temps, la mission qui lui est confiée l'incite à ne pas rester indifférente face aux souffrances concrètes des hommes et des femmes de notre temps. Sa proximité ne découle pas d'une volonté de se substituer aux institutions ni d'une critique implicite de leur action, mais de la charité évangélique qui la pousse à s'approcher des blessures de l'humanité lorsque celles-ci se manifestent avec plus de gravité. Lorsqu'elle intervient, elle le fait en imitant le bon Samaritain, avec discrétion et proximité, consciente que ce qui naît d'une nécessité immédiate ne peut devenir la norme ni se substituer aux responsabilités institutionnelles propres à la communauté civile.

22. À partir de cette double reconnaissance – l'autonomie des réalités terrestres et la distinction des compétences entre la communauté ecclésiale et la communauté politique –, il est plus facile de comprendre l'orientation que le Concile Vatican II a donnée à l'Église dans ses relations avec le monde. *Gaudium et spes* (n. 44) rappelle qu'il «revient à tout le Peuple

► de Dieu, notamment aux pasteurs et aux théologiens, avec l'aide de l'Esprit Saint, de scruter, de discerner et d'interpréter les multiples langages de notre temps et de les juger à la lumière de la Parole de Dieu, pour que la Vérité révélée puisse être sans cesse mieux perçue, mieux comprise et présentée sous une forme plus adaptée ».

Pas de solutions techniques, mais des principes

24. Nourrie par ce dialogue fécond entre l'Évangile et les savoirs humains, l'Église a progressivement approfondi sa Doctrine sociale, faisant mûrir au fil du temps un patrimoine de sagesse doté d'une cohérence théologique et anthropologique enracinée dans la vision chrétienne de la personne. Précisément parce qu'il naît de la foi et de sa compréhension de la réalité, ce patrimoine ne se traduit pas en répertoire de solutions techniques ni en modèle économique ou politique à opposer à d'autres: il appartient à un registre différent, celui des principes qui orientent la lecture des événements et soutiennent une interprétation évangélique des processus historiques comme des choix qu'ils impliquent.

C'est de là que découle la fonction propre de la Doctrine sociale qui ne prétend pas se substituer aux responsabilités de la politique et des institutions, mais s'offre comme soutien au discernement commun, en aidant à reconnaître et à promouvoir ce qui sert la dignité des personnes, la vitalité des communautés et le bien de tous.

27. (...) C'est pourquoi, lorsque la dignité des frères est bafouée, lorsque la politique ne répond pas aux drames de l'humanité, lorsque l'économie se retourne contre la personne ou que la science dépasse les limites de sa méthode, l'Église – avec les autres confessions chrétiennes et les croyants d'autres religions – doit faire entendre sa voix, non pour dominer, mais pour servir la communion. Ainsi comprise, la Doctrine sociale devient une théologie de la communion dans l'histoire, un lieu où la Parole devenue chair continue à se faire dialogue, mémoire et prophétie.

Les premiers pas de la Doctrine sociale de l'Église

29. Ce que nous appelons aujourd'hui la "Doctrine sociale de l'Église" n'est pas apparue soudainement à l'époque contemporaine, mais rassemble et organise une longue tradition de réflexion ecclésiale sur la vie sociale puisant ses sources dans l'Écriture Sainte, les Pères de l'Église, les élaborations théologiques et juridiques du Moyen Âge comme de l'époque moderne. L'expression "Doctrine sociale de l'Église" a été employée pour la première fois par Pie XII en 1950 (Exhortation apostolique *Menti Nostrae*), mais le contenu qu'elle recouvre, compris comme un corpus organique d'enseignements sociaux, a commencé à se dessiner avec l'Encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII.

Rerum novarum

Face aux «questions nouvelles» de son époque – le conflit entre le capital et le travail, la question ouvrière, les transformations économiques et sociales – Léon XIII ne s'est pas contenté de constater le malaise, mais a considéré ces situations comme lieu de la mission pastorale de l'Église, les a soumises à un discernement rigoureux et a mis en évidence les causes et les issues possibles à la lumière de l'Évangile et d'une vision intégrale de la personne créée à l'image de Dieu.



Léon XIII

Saint Jean-Paul II a vu dans cette manière de procéder un «paradigme permanent» de la Doctrine sociale: une pratique exemplaire par laquelle l'Église, face aux transformations historiques, exerce son droit et devoir d'examiner les réalités sociales, de se prononcer à leur sujet et d'indiquer des voies de solution juste. Ainsi, les contenus pérennes de la foi et de la sagesse ecclésiale ancestrale s'articulent en une doctrine vivante qui, tout en restant fidèle à l'Évangile, s'enrichit au contact des «questions nouvelles» de chaque époque.

30. L'Encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII constitue un jalon dans l'évolution du Magistère social. Le document, placé au centre de sa réflexion la dignité du travail et de l'ouvrier, affirme le droit à un salaire juste pour soi-même et pour sa famille, reconnaît dans les personnes une valeur essentielle prioritaire par rapport au capital et au profit, défend la propriété privée ainsi que sa fonction sociale indispensable, apprécie les associations de travailleurs et propose des formes de collaboration entre les différentes composantes de la société comme alternative à la logique de la lutte des classes. Il n'est donc pas étonnant que Pie XI ait pu la qualifier de «Grande Charte» (radio-message du 1er juin 1941) l'action sociale des chrétiens.

Dans *Rerum novarum*, la sagesse séculaire de l'Église sur la personne et la vie en société prend une forme nouvelle, capable de s'adapter à l'ère industrielle et d'offrir le premier grand cadre systématique de cette Doctrine sociale que les décennies suivantes allaient davantage développer. Bien que bon nombre des conditions historiques décrites par Léon XIII aient changé, deux principes au moins restent d'une grande actualité: la primauté du travail humain sur toute logique purement productive ou financière, avec l'attention qui en découle pour les personnes et les familles les plus exposées à l'exploitation, et le lien indissociable entre l'annonce évangélique et la recherche d'un ordre social plus juste. Ainsi, *Rerum novarum*

continue à nous rappeler qu'il n'y a pas d'évangélisation authentique qui ne touche pas également les structures de la vie en société.

Quadragesimo anno

31. L'Encyclique *Quadragesimo anno* de Pie XI, publiée en 1931 à l'occasion du 40e anniversaire de *Rerum novarum* et en pleine crise économique mondiale, franchit une nouvelle étape dans le développement du Magistère social. Elle ne se contente pas de reprendre la question ouvrière, mais élargit son regard à la configuration générale



Pie XI

de l'ordre économique et politique. Elle dénonce la concentration du pouvoir économique entre les mains d'une minorité; elle critique tant la concurrence sans limites que les projets collectivistes annulant la liberté et la responsabilité des personnes; elle rappelle avec force le droit d'association des ouvriers et réaffirme l'exigence que le salaire soit proportionné non seulement à la prestation, mais aussi aux besoins de l'ouvrier et de sa famille

Dans ce contexte, elle formule de manière systématique le principe de subsidiarité, destiné à devenir l'un des repères constants de la Doctrine sociale, selon lequel ce qui peut être accompli par les personnes, les familles, les organismes intermédiaires et ou les communautés locales ne doit pas être absorbé par des instances supérieures. Parallèlement à ces contributions, Pie XI rappelle clairement la fonction sociale de la propriété et, à travers diverses interventions de son Magistère – depuis les Encycliques *Non abbiamo bisogno* et *Mit brennender Sorge* jusqu'à *Divini Redemptoris* – dénonce les totalitarismes qui bafouent la dignité de la personne, étouffent la vie sociale, exaltent l'État au-delà de sa juste valeur et recourent à la catégorie discriminatoire de race.

Au moins trois idées de son enseignement social restent particulièrement d'actualité aujourd'hui: la prise de conscience que les injustices ne concernent pas seulement les comportements individuels mais aussi les structures économiques et institutionnelles; la valeur du principe de subsidiarité qui invite à renforcer le tissu associatif et communautaire, en évitant de nouvelles concentrations de pouvoir; et le lien entre la dignité du travail, une rémunération juste et la possibilité réelle pour les familles de mener une vie décente.

Radio-messages de Pie XII

32. Dans le contexte dramatique de la Seconde Guerre mondiale et des années de reconstruction, le Magistère de Pie XII apporte une contribution significative au développement de la Doctrine sociale,

notamment à travers ses Messages radiophoniques de Noël dans lesquels il esquisse les contours d'un ordre international fondé sur la reconnaissance de la dignité humaine, la justice et la paix. À ces occasions, le Pape propose un dialogue avec la société en partant d'un rappel exigeant du droit naturel, compris comme un ensemble de principes objectifs qui précèdent les intérêts des individus et des États et doivent régir la vie interne des nations ainsi que leurs relations mutuelles. (...)



Pie XII

À notre époque, marquée par de nouvelles formes de pouvoir mondial et par des inégalités croissantes, trois orientations restent particulièrement importantes: la nécessité de faire passer le droit avant l'intérêt, la prise de conscience que les disparités économiques constituent un terrain fertile pour les tensions et les violences, et la valeur d'un maillage associatif capable de jouer un rôle de médiateur entre l'individu et l'État. Elles continuent d'offrir à la Doctrine sociale des critères importants pour interpréter les dynamiques de la mondialisation et pour promouvoir un ordre international plus juste et pacifique.

Mater et magistra et Pacem in terris

33. Avec saint Jean XXIII s'ouvre une nouvelle étape du Magistère social marquée par une attention plus explicite à la dimension mondiale des questions sociales et au langage des droits. Dans *Mater et magistra*, il présente la foi chrétienne comme une lumière capable de relier le ciel et la terre, rappelant que l'Église, bien qu'ayant pour mission première la sanctification et l'annonce des biens éternels, ne néglige pas pour autant les exigences concrètes de la vie quotidienne des personnes, mais s'intéresse à tout bien humain authentique. Partant de cette vision unitaire de l'humain, il souligne que la vie sociale exige un équilibre entre l'initiative des citoyens et des groupes, appelés à s'auto-organiser et à collaborer, et l'action de l'État qui doit coordonner et soutenir sans étouffer la liberté et la responsabilité des individus; d'où l'attention à la juste rémunération du travail, à la participation des ouvriers et aux disparités croissantes entre les pays.



Jean XXIII

Quelques années plus tard, dans *Pacem in terris*, s'adressant pour la première fois non seulement aux fidèles mais à tous les hommes de bonne volonté, ►

- Jean XXIII relie de manière organique la dignité de la personne à la reconnaissance des droits et devoirs fondamentaux et propose un ordre de vie en société – y compris au niveau international – fondé sur la vérité, la justice, l’amour et la liberté. La portée universelle de son appel, la référence aux droits de l’homme comme grammaire commune et la conviction que la paix durable passe par des institutions et des relations entre les peuples inspirées par la dignité de chaque personne restent particulièrement significatives pour notre époque marquée par des conflits et de nouvelles formes d’interdépendance généralisés.

Le Concile Vatican II

34. Le Concile Vatican II a marqué un tournant dans l’auto-compréhension de l’Église dans le monde contemporain. Dans la Constitution pastorale *Gaudium et spes*, il nous a donné l’image d’une Église qui se fait proche de l’humanité, engagée dans le monde, et déterminée à réfléchir non à partir de schémas abstraits, mais à partir de la réalité concrète des situations historiques. Le texte aborde les grandes questions du mariage et de la famille, de la vie économique et sociale, de la communauté politique, de la guerre et de la paix, en insistant sur le fait que les structures économiques et institutionnelles sont justes uniquement dans la mesure où elles servent le développement intégral de la personne et favorisent la participation responsable de tous.

L’importance de ce document conciliaire pour la Doctrine sociale de l’Église réside non seulement dans le fait qu’il a ouvert des perspectives de réflexions thématiques, mais aussi dans le fait qu’il a fourni une méthode de discernement invitant à lire les transformations historiques avec un regard évangélique et une compétence humaine. Ce style montre que le dialogue avec le monde n’est pas pour l’Église une option tactique, mais une forme concrète de sa mission, car l’Évangile tel un levain peut transformer de l’intérieur les structures de la cohabitation et ouvrir des voies vers une plus grande humanité.

C’est dans cette perspective que s’inscrit également la Déclaration *Dignitatis humanae* dans laquelle le Concile reconnaît que la liberté religieuse est un droit fondamental enraciné dans la dignité de la personne qui doit être garanti par l’ordre juridique afin que nul ne soit contraint d’agir contre sa conscience ou empêché de rechercher ou de professer la vérité en privé et en public. Ce principe, d’une grande importance pour notre époque, continue d’offrir à la Doctrine sociale des critères décisifs pour la protection de la personne et pour la construction de sociétés pluralistes et pacifiques.

Populorum progressio

35. Sous le Pontificat de saint Paul VI émerge une conception de la paix qui ne se réduit pas à l’absence de guerre, mais qui prend forme dans le cheminement vers un développement humain intégral. Dans *Popu-*

lorum progressio, il décrit le développement comme un passage de conditions de vie moins humaines à des conditions plus humaines et le conçoit comme un processus qui concerne tout homme et tout l’homme, c’est-à-dire toutes les dimensions de la personne et tous les peuples, sans exception. Sur cette base, Paul VI peut affirmer qu’un développement ainsi conçu est en réalité «le nouveau nom de la paix», car il vise à éliminer les racines de l’injustice et du conflit et à ouvrir des espaces de vie plus dignes pour tous. La création de la Commission pontificale *Iustitia et Pax* doit également être lue dans cette optique comme une tentative de donner à cette intuition une forme stable, au niveau ecclésial et international, en maintenant vivante la conscience du fossé croissant entre pays riches et pays pauvres et de la nécessité de politiques favorisant des conditions de vie réellement plus humaines pour tous.

36. Dans *Octogesima adveniens* écrite à l’occasion du 80e anniversaire de *Rerum novarum*, Paul VI transpose cette perspective dans la société post-industrielle, marquée par des transformations urbaines, de nouvelles formes de pauvreté, des changements dans le travail et des mutations culturelles rapides remettant en question l’avenir des personnes



Paul VI

et des communautés. Pour Paul VI, l’Évangile, bien qu’il ait été «annoncé, écrit, vécu» dans un contexte historico-culturel très différent du nôtre, n’est pas un message dépassé, mais une vision de la personne humaine, des relations, de l’autorité et du bien commun capable d’orienter encore aujourd’hui les choix économiques, politiques et culturels. En d’autres termes, l’Évangile reste d’actualité car il fournit les critères permettant de reconnaître ce qui humanise ou déshumanise, ce qui libère ou opprime au sein de situations sans cesse renouvelées.

Pour la Doctrine sociale de l’Église, l’héritage le plus exigeant de Paul VI est précisément celui-ci : tant qu’il y aura dans le monde des peuples exclus d’un développement digne de l’être humain, la communauté chrétienne ne pourra se contenter de proclamer la paix de manière abstraite, mais devra laisser l’Évangile juger ces structures économiques et politiques à partir de ceux qui en sont écartés. Celles-ci, comme devait le rappeler Jean-Paul II, peuvent devenir de véritables «structures de péché», afin qu’aucune personne ni aucun peuple ne soit traité comme sacrificable dans les processus de développement.

Saint Jean-Paul II

37. Le fécond Magistère social de saint Jean-Paul II se situe à la croisée de la crise des grands systèmes

idéologiques du XXe siècle et des débuts de la mondialisation économique. Dans l'Encyclique *Laborem exercens*, rédigée quatre-vingt-dix ans après la publication de *Rerum novarum*, il ouvre une nouvelle piste de réflexion sur le travail. Le juste salaire y est présenté comme une vérification concrète de l'équité de l'ensemble du système socio-économique, dans la mesure où il montre si le travailleur est traité comme une personne ou comme un simple coût de production. Le travail n'est pas seulement considéré comme un problème à gérer ou un moyen pour obtenir un revenu, mais un bien fondamental pour la personne, principe de l'activité économique et élément clé de toute la question sociale. En lui, l'être humain met en jeu sa liberté, sa créativité et sa capacité à coopérer, contribuant ainsi à l'élévation culturelle et morale de la société. À la lumière de cela, les différentes formes de précarité, la fragmentation des parcours professionnels et l'automatisation ne peuvent être évaluées uniquement en termes d'efficacité, mais à partir de la dignité du travailleur, du droit à une rémunération suffisante et de la possibilité effective de participer à la vie sociale.

38. À l'occasion du 20e anniversaire de *Populorum progressio*, dans l'Encyclique *Sollicitudo rei socialis*, Jean-Paul II revient sur le fléau du sous-développement. Il reconnaît l'échec de nombreuses tentatives visant à combler le retard économique des peuples pauvres et à accompagner leur industrialisation, constatant la persistance et parfois l'aggravation du fossé entre le Nord et le Sud. Il dénonce en outre les mécanismes économiques, financiers et commerciaux qui, gérés par les pays les plus puissants, favorisent structurellement leurs intérêts ou étouffent les économies les plus faibles, et demande qu'ils soient soumis à un jugement éthique sérieux, et non seulement technique. Dans ce contexte, la solidarité est comprise comme une coresponsabilité concrète entre les personnes, les peuples et les nations, une forme d'amitié sociale ou de charité politique orientée vers la «civilisation de l'amour» invoquée par Paul VI.



Jean-Paul II

39. À l'occasion du centenaire de *Rerum novarum*, l'Encyclique *Centesimus annus* offre enfin un discernement sur l'effondrement du système soviétique et l'affirmation de la démocratie et de l'économie de marché. Saint Jean-Paul II réitère le message de Pie XII selon lequel l'Église peut apprécier la démocratie dans la mesure où elle garantit la participation effective des citoyens, permet de choisir et de remplacer pacifiquement les dirigeants et empêche que le pouvoir ne soit monopolisé par des élites restreintes motivées par des intérêts particuliers ou idéologiques.

De même, elle reconnaît le potentiel positif du marché et de l'initiative privée uniquement s'ils restent soumis à la loi morale et guidés par le principe de solidarité, sans sacrifier les plus faibles à la logique du profit. La Doctrine sociale de l'Église laisse ainsi un héritage particulièrement actuel: l'affirmation du lien entre dignité du travail, solidarité entre les peuples et évaluation critique de la démocratie et de l'économie de marché continue à offrir des critères pour juger les nouvelles formes d'exploitation, d'exclusion et de crises de la représentation politique.

Benoît XVI

40. Dans son Encyclique sociale *Caritas in veritate*, le Pape Benoît XVI a souhaité reprendre et approfondir le concept de développement présenté dans *Populorum progressio*, en le replaçant dans le contexte de la mondialisation. Il rappelle que ce développement devrait se traduire par «une croissance réelle, qui s'étende à tous et soit concrètement durable», c'est-à-dire par un progrès économique véritablement inclusif et respectueux des limites de la création. Il constate toutefois que, dans les pays riches, de nouvelles catégories de pauvres apparaissent et que des formes inédites d'exclusion se multiplient, tandis que, dans les régions plus pauvres, de petits groupes vivent dans un bien-être consumériste qui cohabite avec des situations de misère déshumanisante.



Benoît XVI

Il observe en outre que le nouveau système économique et financier mondial, caractérisé par une grande mobilité des capitaux et des moyens de production, a réduit le pouvoir politique des États ainsi que leur capacité à orienter les processus économiques. C'est pourquoi il réaffirme que l'activité économique ne peut prétendre résoudre les problèmes sociaux en élargissant simplement la logique du marché, mais qu'elle doit être ordonnée au bien commun, envers lequel la communauté politique porte une responsabilité propre et irremplaçable.

41. Benoît XVI place la charité au cœur de cette relecture, affirmant qu'elle «est la voie maîtresse de la Doctrine sociale de l'Église», à condition qu'elle soit toujours unie à la vérité; et il constate avec inquiétude que, précisément dans les domaines social, juridique, politique et économique, on tend à déclarer son insignifiance morale. La nouveauté de sa contribution réside dans le fait de montrer que le développement, la justice, les institutions et le marché ne sont pas des réalités neutres, mais des lieux où la charité dans la vérité doit prendre une forme historique. Pour l'époque actuelle, marquée par des inégalités croissantes, la pression des marchés financiers, la crise environnementale et la méfiance envers la politique, ►

- cet enseignement reste d'actualité car il invite à juger chaque modèle de développement sur sa capacité à être inclusif et durable, à recomposer la relation entre économie et politique autour du bien commun et à reconnaître à la charité un rôle critique et générateur dans la vie publique.

François

42. Le magistère social du Pape François s'inscrit dans la lignée de *Gaudium et spes* qui invite à considérer l'histoire à partir des blessures et des espoirs des personnes et à les mettre en dialogue avec l'Évangile. Cette orientation transparaît avec une particulière clarté dans *Evangelii gaudium*, où il est affirmé que l'annonce chrétienne possède une dimension



François

sociale intrinsèque et où est invoquée une Église capable d'écouter le cri des pauvres, des migrants ou des victimes des nouvelles formes d'esclavage. C'est dans cette perspective que s'inscrit également l'insistance de François sur une Église synodale, une Église qui "marche ensemble", cherche à lire les signes des temps à la lumière de l'Évangile et se laisse évangéliser par les pauvres avec lesquels elle partage son histoire.

43. Avec *Laudato si'*, François propose la première grande analyse systématique de la crise environnementale dans une Encyclique sociale, en montrant qu'il ne s'agit pas d'une question sectorielle, mais de l'aspect écologique de la crise socio-économique contemporaine. Sa proposition d'écologie intégrale associe la sauvegarde de la Maison commune et l'option préférentielle pour les pauvres et affirme avec force que «tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres» ne peuvent être séparées. Dans cette optique, reviennent au premier plan la destination universelle des biens, la critique d'un paradigme technocratique prétendant tout réduire à un objet de domination, la défense du travail humain menacé par la logique du rejet, l'exigence d'une justice entre les générations et l'appel à un véritable dialogue entre politique et économie, afin qu'aucune des deux ne s'enferme dans son autoréférentialité.

44. Face à la désagrégation du tissu social, à la «guerre mondiale par morceaux», à la mondialisation

individualiste et aux conséquences de la pandémie de Covid-19 sur les liens communautaires, François relance dans *Fratelli tutti* le rêve d'une humanité capable de choisir l'amitié sociale et la fraternité universelle. Il propose la culture de la rencontre, une «politique meilleure» capable de rechercher le bien commun, des chemins de réconciliation et un monde qui assure «une terre, un toit et un travail pour tous». Enfin, avec *Dilexit nos*, il montre que ces grands engagements sociaux ne peuvent être séparés de la relation personnelle avec le Christ: en revenant à la Parole de Dieu, il rappelle que la réponse la plus authentique à l'amour du Cœur de Jésus est l'amour concret pour les frères et affirme qu'«il n'y a pas d'acte plus grand que nous puissions offrir pour Lui rendre amour pour amour».

Une lecture de l'histoire à la lumière de la foi

45. En considérant ce parcours dans son ensemble, on comprend que la Doctrine sociale de l'Église n'est pas le fruit d'un projet élaboré derrière un bureau, mais le résultat d'un processus patient, dans lequel chaque pape – avec le Concile Vatican II – offre une contribution originale à la lumière des «questions nouvelles» de son temps. Chacun, en relevant les défis de son époque et en interprétant les changements historiques à la lumière de l'Évangile, a fait ressortir différents aspects d'un patrimoine unique: la dignité de la personne, la valeur du travail, la destination universelle des biens, la solidarité et la subsidiarité, la sauvegarde de la création, la centralité de la paix et de la fraternité.

Il en résulte un développement harmonieux, mais pas toujours linéaire, marqué par des accents différents, des approfondissements progressifs et, parfois, des changements de perspective qui ne tranchent pas avec ce qui précède, mais en font mûrir les implications. Si nous pouvons aujourd'hui parler d'un corpus de principes et de critères partagés, c'est parce que cette lecture de l'histoire à la lumière de la foi ne s'est jamais interrompue et a su se laisser interpellé par les questions de chaque génération.

C'est sur ce noyau central – les grands principes de la Doctrine sociale guidant le discernement des croyants dans leur vie personnelle et publique – que je voudrais maintenant porter l'attention, afin d'en mieux saisir la cohérence interne et la force génératrice pour notre temps. ❖

Léon XIV

Session d'étude à Rougemont

23-24 septembre 2026

Démocratie économique vue à la lumière de la Doctrine sociale

Changement d'adresse

Veuillez nous faire parvenir votre nouvelle adresse lorsque vous déménagez. Les bureaux de poste ne nous donnent pas les nouvelles adresses. Nous devons acquitter des frais d'un dollar pour chaque adresse qui nous est retournée. Envoyez donc votre nouvelle adresse au bureau de Vers Demain.

Causes profondes de l'injustice

Entrons dans le sujet en citant «Justice et Ordre», un magnifique article écrit par notre co-fondatrice, madame Gilberte Côté-Mercier:

«L'injustice? L'injustice est partout! Dans nos petites et grandes sociétés. Dans cette grande société qu'on appelle l'État, qui a pouvoir de vie et de mort sur les citoyens, l'injustice est souveraine... les travailleurs, qui rendent service aux autres, trouvent à peine de quoi vivre... et ont déjà perdu la vie de leur âme: leur LIBERTÉ... Désordre! Injustice! vis-à-vis d'hommes qui ont droit à la sécurité et à la liberté...

«Désordre. Injustice. C'est l'ordre lorsqu'un être est à la place où il remplit le mieux la fonction pour laquelle il est fait. Il y a justice lorsque les droits de Dieu et des hommes sont respectés. Les droits de Dieu sont respectés lorsque les êtres créés par Dieu sont maintenus à la place que Dieu leur a assignée et remplissent la fonction voulue par Dieu. C'est l'ordre. C'est la justice. Les droits des hommes sont respectés lorsque les hommes ont le pouvoir, la facilité d'exercer, à la place qu'ils doivent occuper par leurs talents et leur vertu, leur rôle de rendre hommage à Dieu et service à la société. C'est l'ordre. C'est la justice. Pas de justice sans ordre. L'injustice vient du désordre.»

En résumé: Quand y a-t-il justice? «Lorsque les droits de Dieu et des hommes sont respectés.» Quand y a-t-il de l'ordre? «Quand l'être humain est à la place où il remplit la fonction pour laquelle il est fait... la place qu'il doit occuper par ses talents...»

En conclusion: «Pas de justice sans ordre. – l'injustice vient du désordre.»

Gilberte Côté-Mercier

Désordre

Si l'injustice vient du désordre, il faut savoir identifier ces désordres. Me J. Ernest Grégoire, avocat, professeur d'économie à l'Université Laval, ancien maire de la Ville de Québec et grand collaborateur de Vers Demain, écrivait: «Comment peut-il être question de Justice quand on soumet toute la vie économique au contrôle d'endetteurs professionnels?»

Cette soumission à des endetteurs professionnels, c'est ça le grand désordre. Que tout l'argent en circulation soit un argent-dette, c'est ça le désordre.

— Mais moi, je ne suis pas endetté!

Même vous, qui n'avez pas de dette personnelle, vous devez être soumis à l'argent-dette parce que c'est le seul argent en circulation: il n'y en a pas d'autre. Notre société a été bâtie avec de l'argent-dette, c'est ça le désordre.

— Mais, vous n'avez qu'à rembourser cette dette; et faites comme moi, cessez de vous endetter!

Savez-vous ce qui se passerait si l'on remboursait la dette? Il ne resterait plus un dollar, plus un sou en circulation, tout l'argent serait éliminé. Dans le sys-

tème d'argent actuel, éliminer la dette signifierait éliminer tout l'argent en circulation, c'est ça le désordre.

— Mais, allez vers la croissance économique, créez des emplois, exportez plus!

Vous n'avez pas remarqué que c'est ce que font déjà toutes nos sociétés. Emplois, croissance économique et exportations ne changent pas le système d'argent-dette et c'est ça le grand désordre.

Mode de vie imposé par l'argent-dette

Chaque être humain a ses talents, ses aptitudes, ses goûts. Quand une personne travaille dans la spécialité qu'elle aime, elle est heureuse et sa production est bonne: c'est l'ordre. Nous venons de dire que l'ordre, c'est quand l'humain est à la place qu'il doit occuper selon ses talents.

Est-ce que la société actuelle, avec son argent-dette, favorise le travail selon les talents? Certainement pas! Sauf quelques exceptions, dans des familles plus aisées. Mais pour la plupart des gens, le besoin de gagner de l'argent passe bien avant les goûts et les talents.

Pourquoi? C'est encore à cause du système d'argent-dette. Ma vie, mon mode de vie est entre les mains du système d'argent-dette; c'est le système d'argent-dette qui contrôle tout, qui domine tout, qui décide de mon mode de vie.

— Mais je ne veux pas d'un emploi nuisible ou inutile ou contre mes valeurs!

«Hé! Ce n'est pas à toi de décider», répond l'argent-dette. «Tu vas travailler pour cette entreprise-là, c'est moi qui décide! Hum! Travailler selon tes goûts? Si tu le fais, tu auras une vie de misère.»

Combien de personnes, des gens que j'ai rencontrés, qui attendent leur retraite, leur pension, pour enfin travailler selon leur goût. Par exemple: cet ex-professionnel de la santé qui s'est acheté une ferme; et cet ancien contracteur de Montréal qui s'en va élever des moutons sur la Côte-Nord; et ce commerçant qui peut enfin ouvrir sa petite école de musique, etc. etc.

Pourquoi avoir attendu la retraite? Parce que le système d'argent-dette décide à notre place, c'est l'argent-dette qui m'impose un mode de vie.

Louis Even, fondateur de Vers Demain écrivait: «Un système économique humain doit permettre à chaque individu de faire lui-même ses propres plans de vie... il faut un revenu intégral... revenu et embauchage peuvent très bien être dissociés.»

L'injustice, le désordre, l'argent-dette seraient beaucoup plus facilement évités avec la réforme économique du Crédit Social, aussi appelée Démocratie Économique.

Lisez Vers Demain et faites-le lire autour de vous pour libérer toutes les sociétés de l'esclavage de l'argent-dette. ♦

Lise Rodrigue-Fournier

Pourquoi le dividende social est la meilleure forme de revenu minimum de base

par Alain Pilote

Avec le développement récent de l'intelligence artificielle et la fabrication de robots qui peuvent accomplir la plupart des tâches humaines, un bouleversement majeur est appelé à se produire sur le marché du travail: des millions d'employés seront remplacés par des robots, qui ne dorment pas, ne mangent pas, peuvent travailler jour et nuit, en accomplissant



Alain Pilote

ces tâches beaucoup plus rapidement que pourraient le faire des humains. Et alors apparaît un problème majeur: si tous ces sans-emploi ne reçoivent plus de salaire, quelle sera leur source de revenu?

Différents acteurs du milieu industriel en ont parlé: Lors du Aspen Ideas Festival, tenu le 27 juin 2025, le président de Ford Motor, Jim Farley, a déclaré que l'IA (intelligence artificielle) «va littéralement remplacer la moitié des cols blancs aux États-Unis». Jensen Huang, PDG de Nvidia (producteur de cartes graphiques pour ordinateurs, mais surtout de puces qui alimentent les modèles d'IA les plus puissants), déclarait, lors de la Global Conference 2025 du Milken Institute: «Tous les emplois seront affectés (par l'IA) et immédiatement.»

C'est ce qui fait que plusieurs personnalités, tant du milieu des affaires que de la politique, ont suggéré qu'il était temps d'appliquer une formule de revenu minimum de base, ou revenu annuel garanti. Tout récemment, Elon Musk, président de Tesla, la compagnie qui fabrique les robots Optimus, a déclaré qu'on n'aura pas le choix d'en venir à un revenu de base universel «élevé» (pas juste le minimum vital), sous forme de chèques émis par le gouvernement fédéral.

Cette idée d'un revenu garanti pour tous fait son chemin parmi les esprits, parfois sous d'autres noms – revenu universel, revenu d'existence, allocation universelle, revenu de citoyenneté, revenu de base, etc. – entre autres parce qu'on est forcé de reconnaître les défaillances des politiques sociales actuelles, et que le progrès technologique élimine de plus en plus le besoin d'employer les gens, les privant ainsi de revenus. Dès 1930, l'économiste John Maynard Keynes écrivait, dans «Economic Possibilities for our Grandchildren» (Les alternatives économiques qui s'ouvrent à nos petits-enfants):

«Nous souffrons d'une nouvelle maladie dont certains de mes lecteurs n'auront pas même encore

entendu mentionner le nom, mais dont ils entendront abondamment parler dans les années qui viennent – à savoir le chômage technologique. Ce qui veut dire le chômage dû au fait que nous découvrons des moyens d'économiser l'utilisation du travail à un rythme plus rapide que celui auquel nous parvenons à trouver au travail de nouveaux débouchés.»

Durant l'arrêt forcé de pratiquement tous les emplois durant la période de confinement due au COVID-19 en 2020, les gouvernements de plusieurs pays ont mis sur pied des programmes d'urgence pour venir en aide à ceux qui ont perdu leurs salaires, et aux entreprises qui risquent de faire faillite. Évidemment, toutes ces aides ont coûté des milliards de dollars à tous ces pays, et ont fait gonfler leur dette à des niveaux encore jamais atteints.

Tous conviennent que, malgré cet endettement massif, les gouvernements n'avaient pas le choix, car on ne pouvait laisser les gens crever de faim. Mais tous ces programmes sont soumis à différentes règles, qui font que plusieurs parmi la population sont oubliés, et ne reçoivent aucune aide, ou si peu, ou bien quand l'aide vient, c'est seulement plusieurs semaines plus tard. De plus, ces programmes sont lourds à administrer, demandant beaucoup d'enquêtes et de fonctionnaires.

Au Canada, plusieurs personnalités, parmi les médias et même les politiciens, ont suggéré au gouvernement canadien qu'il était temps d'appliquer une formule de revenu minimum de base, ou revenu annuel garanti. Par exemple, le 21 avril 2020, cinquante sénateurs, soit près de la moitié des membres du Sénat canadien, ont envoyé une lettre au premier ministre d'alors (Justin Trudeau), pour lui demander la mise en place d'un «revenu minimum de base» afin d'empêcher d'autres Canadiens de «tomber entre les mailles du filet et créer ainsi «un héritage positif pour tous les Canadiens». Selon le Réseau canadien pour le revenu garanti, chaque adulte au Canada serait en droit de recevoir 22 000 dollars par année.

En avril 2020, dans une lettre au sujet de la pandémie, les évêques catholiques du Québec proposaient «la mise en place durable d'une formule de revenu minimum garanti pour tous les citoyens.» Et l'exemple venait de haut: en effet, le Pape François lui-même, dans une lettre aux mouvements populaires, datée du dimanche de Pâques, 12 avril 2020, écrivait:

«C'est peut-être le moment d'envisager un revenu de base universel qui reconnaîtrait et honorerait les tâches nobles et essentielles que vous accomplissez». (La lettre était écrite en espagnol, et le pape utilisait l'expression «salario universal», ce qui est l'équivalent en français de revenu de base.

Le développement le plus récent et concret au Canada à ce sujet est le dépôt au Sénat, le 28 mai 2025, du projet de loi S-206 par la sénatrice indépendante Kim Pate, qui «oblige le ministre des Finances à élaborer un cadre national pour garantir un revenu de base suffisant à toute personne de plus de 17 ans au Canada» et précise que «la participation au marché du travail ou à un programme de formation ne serait pas une condition d'admissibilité.» Cependant, depuis son renvoi en comité le 6 novembre 2025, ce projet de loi n'a plus été discuté au Sénat, restant donc en vie juridiquement, mais dormant en comité, sans activité notable (les libéraux n'en faisant pas une priorité, et les conservateurs étant contre).

Comme on le voit, on discute de l'idée, mais le problème demeure toujours: comment financer ce revenu de base? Le pays devra-t-il s'endetter davantage? Et la crainte de plusieurs, c'est que ce revenu soit versé sous forme de monnaie digitale de banque centrale, lié à plusieurs conditions (comment nous pouvons dépenser cet argent), pour contrôler la population davantage.

La solution: le dividende social

Comme on le voit, le problème, c'est qu'on n'offre pas de solution pour financer ce revenu, sauf en s'endettant ou en taxant les plus riches. Les lecteurs réguliers de Vers Demain savent que Clifford Hugh Douglas et Louis Even proposent une solution beaucoup plus efficace, celle du dividende social, où l'on n'aurait besoin de taxer personne ni de s'endetter:

Un dividende – une somme d'argent versée à chaque mois à chaque citoyen, sans condition, c'est-à-dire, peu importe nos revenus, que l'on soit salarié ou non. Ce serait ainsi reconnaître chaque citoyen comme étant cohéritier des richesses naturelles et du progrès (toutes les inventions accumulées depuis des siècles), ce que Douglas appelle l'héritage culturel. Ce dividende serait financé par de l'argent nouveau sans intérêt par un Office national du crédit, ou banque centrale de la nation.

Mais ce dividende n'a de sens que dans la mesure où il est appliqué avec les deux autres principes de la Démocratie Économique:

1. L'argent nouveau appartient à la société, et non pas à des compagnies privées (les banques commerciales), et doit être émis par un organisme créé par l'État, un Office national de crédit. En vérité, l'argent tire sa valeur de la capacité de production du pays, du fait qu'il existe des richesses naturelles et des travailleurs disposés à développer ces ressources.

2. L'autre principe de la Démocratie Économique, c'est l'escompte compensé — un rabais sur les prix compensé au vendeur — pour empêcher toute hausse des prix, donc toute inflation.

Pourquoi un revenu à tous, et pourquoi l'appeler dividende?

Lorsqu'on parle de quelqu'un qui reçoit des dividendes, on pense généralement à celui qui possède des actions dans une compagnie, et qui reçoit ainsi une part des profits. Eh bien, on peut dire en toute vérité que chaque citoyen du pays, chaque membre de la société est co-capitaliste, propriétaire d'un capital réel et immensément productif.

Il a été dit précédemment que l'argent, ou crédit financier est, à sa naissance, propriété de toute la société. Il l'est, parce qu'il est basé sur le crédit réel, sur la capacité de production du pays. Cette capacité de production est faite, certes, en partie, du travail, de la compétence de ceux qui participent à la production. Mais elle est faite surtout, et de plus en plus, d'autres éléments qui sont propriété de tous.

Il y a d'abord les richesses naturelles, qui ne sont la production d'aucun homme; elles sont un don de Dieu, une gratuité qui doit être au service de tous. Il y a aussi toutes les inventions faites, développées et transmises d'une génération à l'autre. C'est le plus gros facteur de production aujourd'hui. Et nul homme ne peut prétendre, plus qu'un autre, à la propriété de ce progrès, qui est fruit de générations.

Sans doute, il faut des hommes actuels pour le mettre à contribution – et ceux-là ont droit à une récompense: ils la reçoivent en rémunération: salaires, traitements, etc. Mais un capitaliste qui ne participe pas personnellement à l'industrie où il a placé son capital a droit quand même à une part du résultat, à cause de son capital.

Eh bien ! Le plus gros capital réel de la production moderne, c'est bien la somme des découvertes, des inventions progressives, qui font qu'aujourd'hui, on obtient plus de produits avec moins de travail. Et puisque tous les vivants sont, à titre égal, cohéritiers de cet immense capital qui s'accroît toujours, tous ont droit à une part des fruits de la production. L'employé a droit à ce dividende et à son salaire. Le non-employé n'a pas de salaire, mais a droit à ce dividende, que nous appelons social, parce qu'il est le revenu d'un capital social.

Karl Marx prétendait que le travail (le prolétariat) créait toute la richesse. Adam Smith disait que le capital (celui qui investit de l'argent dans une entreprise) avait aussi sa part. Mais tous deux ignorent ce que Douglas appelle «l'héritage culturel», ce fameux héritage des ressources naturelles et des inventions, responsable de plus de 90% de la production du pays. En fait, quand on parle des pauvres, il est tout à fait juste de parler de «deshérités», car ce sont des gens à qui on a refusé leur héritage.

Le dividende du Crédit Social (ou Démocratie Économique) est donc basé sur deux choses: l'héritage des richesses naturelles et des inventions des générations précédentes. C'est exactement ce que le Pape Jean-Paul II écrivait en 1981 dans son Encyclique *Laborem Exercens*, sur le travail humain (n. 13):

► **«L'homme, par son travail, hérite d'un double patrimoine: il hérite d'une part de ce qui est donné à tous les hommes, sous forme de ressources naturelles et, d'autre part, de ce que tous les autres ont déjà élaboré à partir de ces ressources, en réalisant un ensemble d'instruments de travail toujours plus parfaits. Tout en travaillant, l'homme hérite du travail d'autrui.»**

Comblant le manque de pouvoir d'achat

Une autre raison de verser un dividende à chaque citoyen est de nature mathématique: c'est que le système financier actuel crée un manque chronique de pouvoir d'achat.

Quand la production est financée, elle fonctionne. Quand elle fonctionne, elle distribue l'argent qui sert à la financer. L'argent ainsi distribué, sous forme de salaires, profits, dividendes industriels, constitue du pouvoir d'achat pour ceux qui le reçoivent. Mais:

Premièrement, l'industrie ne distribue jamais le pouvoir d'achat au même régime qu'elle bâtit ses prix; deuxièmement, la production ne distribue pas de pouvoir d'achat à tout le monde. Elle n'en distribue qu'à ceux qui sont employés par elle.

Même si les banques ne chargeaient aucun intérêt sur l'argent qu'elles prêtent, il existerait toujours un manque de pouvoir d'achat, car jamais l'argent distribué en salaires ne peut acheter toute la production, qui comprend d'autres éléments dans ses prix.

Certains économistes prétendent que la production finance automatiquement la consommation, que les salaires distribués suffisent pour acheter tous les biens mis en vente (loi de Say), mais les faits prouvent le contraire. L'ingénieur écossais Clifford Hugh Douglas fut le premier à démontrer ce manque chronique de pouvoir d'achat, et à y apporter une solution scientifique, connue sous le nom de «Démocratie Économique» ou «Crédit Social». Douglas explique ainsi ce manque de pouvoir d'achat par ce qu'il appelle le «théorème A + B»:

A ne peut acheter A + B

Le producteur doit inclure dans ses prix tous ses coûts de production s'il désire rester en affaires. Les salaires distribués à ses employés – que Douglas appelle «paiements A» – ne sont qu'une partie du coût de production du produit. Le producteur a aussi d'autres coûts de production qui ne sont pas distribués en salaires, mais qu'il doit inclure dans ses prix: les paiements pour les matériaux, les taxes, les frais bancaires, l'entretien et le remplacement des machines, etc. Douglas appelle ces paiements faits à d'autres organisations les «paiements B».

Le prix de vente du produit doit inclure tous les coûts: les salaires (A) et les autres paiements (B). Le prix de vente du produit sera donc $A + B$. Alors, il est évident que les salaires (A) ne peuvent acheter la somme de tous les coûts ($A + B$). Il y a donc un

manque chronique de pouvoir d'achat dans le système.

Quand le produit fini est offert au public, il est accompagné de son prix. Mais une partie de l'argent figurant dans ce prix fut distribuée, peut-être, il y a six mois, un an, ou plus. Une autre partie le sera seulement après que le produit aura été vendu et que le marchand se sera servi de son profit. Une autre partie, dans dix ans peut-être, quand la machine, dont l'usure est inscrite en frais dans les prix, sera remplacée par une machine neuve, etc.

Puis, il y a des personnes qui reçoivent de l'argent et ne s'en servent pas. (Ils l'épargnent.) Cet argent est dans les prix; il n'est pas dans le pouvoir d'achat de ceux qui ont besoin des produits. Le remboursement des prêts bancaires à terme fixé et le système fiscal actuel accentuent encore la discordance entre les prix et le pouvoir d'achat.

Certains peuvent répliquer que les entreprises payées par les paiements «B» (celles ayant fourni la matière première, la machinerie, etc.) paient des salaires à leurs propres employés, et qu'une partie des paiements «B» devient ainsi des paiements «A» (salaires). Cela ne change rien à la vérité de ce qui a été dit précédemment: c'est tout simplement un salaire distribué à une autre étape de la production, et ce salaire (A) ne se distribue pas sans entrer dans un prix, qui ne peut être moindre que $A + B$; l'écart existe toujours.

Même si on essaie d'augmenter les salaires pour rattraper les prix, la hausse des salaires sera incluse automatiquement dans les prix, et rien ne sera réglé. Pour pouvoir acheter toute la production, il faut donc un revenu supplémentaire en dehors des salaires, au moins égal à B. C'est ce que ferait le dividende du crédit social, accordé à chaque mois à chaque citoyen du pays. (Répétons-le, ce dividende serait financé par de l'argent nouveau créé par la nation, et non pas par les taxes des contribuables, car ce serait alors de l'argent provenant des salaires.)

Le progrès remplace le besoin de labeur humain

Un autre défaut du système financier actuel est que la production ne distribue pas de pouvoir d'achat à tout le monde. Elle n'en distribue qu'à ceux qui sont employés par elle. Et plus la production provient des machines, moins elle provient du travail humain. Elle augmente alors même que l'emploi nécessaire diminue. Il y a donc conflit entre le progrès qui supprime le besoin de labeur, et le règlement qui ne distribue de pouvoir d'achat qu'à l'emploi.

Pourtant, tout le monde a le droit de vivre. Et tout le monde a droit aux nécessités de la vie. Les biens de la terre ont été créés pour tous les hommes, pas seulement pour les employables. C'est pourquoi la Démocratie économique ferait ce que le système actuel



On prévoit que l'intelligence artificielle remplacera des millions de travailleurs. Mais si l'ouvrier ne reçoit pas de revenu pour remplacer le salaire qu'il a perdu avec l'introduction de la machine, la machine, qui devait être l'alliée de l'homme, devient son ennemi, car elle le prive de revenu, et l'empêche de vivre.

ne fait pas. Sans supprimer la récompense au travail, elle distribuerait à tous un revenu périodique, appelé dividende social – revenu lié à la personne et non pas à l'emploi.

Aujourd'hui, ce n'est pas la production qui manque, mais c'est la distribution qui fait défaut. Il faut donc avoir recours à la «justice distributive», à la distribution par un dividende. Benoît XVI écrivait dans son encyclique *Caritas in Veritate*:

«La doctrine sociale de l'Église n'a jamais cessé de mettre en évidence l'importance de la justice distributive et de la justice sociale pour l'économie de marché (n. 35)... La vie économique a sans aucun doute besoin du contrat (les salaires en échange du travail fourni) pour réglementer les relations d'échange entre valeurs équivalentes. Mais elle a tout autant besoin de lois justes et de formes de redistribution guidées par la politique, ainsi que d'œuvres qui soient marquées par l'esprit du don. » (n. 37)

Dans *Caritas in Veritate*, Benoît XVI insiste beaucoup sur l'économie de don, l'économie de gratuité, tant au niveau des personnes que des institutions. Tout ne peut être calculé en salaires, beaucoup de bien peut être fait par le bénévolat. Dans un système de Crédit Social, les citoyens ayant la sécurité économique garantie par le dividende, l'entraide et le bénévolat croîtraient tout naturellement. Dieu Lui-même nous comble de gratuités avec les ressources naturelles et la nourriture qu'Il donne en abondance: le dividende serait le reflet de cette générosité, de ces gratuités de Dieu.

Dans la mesure où la production peut se passer d'emploi humain, le pouvoir d'achat exprimé par l'argent doit atteindre les consommateurs par un autre canal que la récompense à l'emploi. Le remplacement

de l'homme par la machine dans la production devrait être un enrichissement, délivrant l'homme de soucis purement matériels et lui permettant de se livrer à d'autres fonctions humaines que la seule fonction économique. Si c'est au contraire une cause de soucis et de privations, c'est simplement parce qu'on refuse d'adapter le système financier à ce progrès, qu'on veut limiter les revenus au seul emploi rémunéré.

La technologie est-elle un mal ? Doit-on se révolter et détruire toutes les machines parce qu'elles nous enlèvent nos emplois ? Non, si le travail peut être accompli par la machine, tant mieux: cela permettra à l'homme de consacrer ses temps libres à d'autres activités, à des activités libres, des activités de son choix. Mais cela, à condition qu'il reçoive un revenu pour remplacer le salaire qu'il a perdu avec l'introduction de la machine, du robot; autrement, la machine, qui devrait être l'alliée de l'homme, devient son ennemi, car elle le prive de revenu, et l'empêche de vivre.

Mais alors, si l'homme n'est pas employé dans un travail salarié, que va-t-il faire de ses temps libres ? Il l'occupera à faire des activités libres, des activités de son choix. C'est justement dans ses temps libres que l'homme peut vraiment développer sa personnalité, développer les talents que Dieu lui a donnés et les utiliser à bon escient.

De plus, c'est durant leurs temps libres que l'homme et la femme peuvent s'occuper de leurs devoirs familiaux, religieux et sociaux: élever leur famille, pratiquer leur religion (connaître, aimer et servir Dieu), venir en aide à leur prochain. Élever des enfants est le travail le plus important au monde, mais parce que la femme qui reste au foyer pour élever ses enfants ne reçoit pas de salaire, on considère qu'elle ne fait rien, qu'elle ne travaille pas !

Être libéré de la nécessité de travailler pour produire les biens essentiels à la vie ne signifie aucunement paresse. Cela signifie tout simplement que l'individu est alors en position de choisir l'activité qui l'intéresse. Sous un système de Crédit Social, il y aura une floraison d'activités créatrices. Par exemple, les grandes inventions, les plus grands chefs-d'œuvre de l'art, ont été accomplis dans des temps libres. Comme le disait C. H. Douglas:

«La majorité des gens préfèrent être employés – mais dans des choses qu'ils aiment plutôt que dans des choses qu'ils n'aiment pas. Les propositions du Crédit Social ne visent aucunement à produire une nation de paresseux... Le Crédit Social permettrait aux gens de s'adonner aux travaux pour lesquels ils sont qualifiés. Un travail que vous faites bien est un travail que vous aimez, et un travail que vous aimez est un travail que vous faites bien.»

Continuons l'éducation du peuple, pour un revenu de base financé sans taxe par la banque centrale de notre pays. ❖

Alain Pilote

Comment combattre le péché de luxure

«**Heureux les cœurs purs, car ils verront Dieu.**» (Mt 5,8)

La luxure n'est pas simplement une mauvaise habitude; c'est un combat spirituel, pour combattre le mal qui cherche à asservir le cœur, à obscurcir l'intelligence et à affaiblir la volonté. Le chrétien ne peut pas faire la paix avec cet ennemi. Vous devez le combattre avec détermination, en faisant confiance à la grâce de Dieu.

I. Reconnaître l'ennemi

La luxure commence bien avant l'acte extérieur. Naît d'un regard gâté, d'une imagination nourrie sans surveillance, de conversations impures et d'environnements qui détournent l'âme de Dieu.

Celui qui joue avec la tentation finit par tomber dedans. La première victoire consiste à couper le péché à la racine.

II. Vivre en état de grâce

La confession fréquente renforce l'âme. Il ne suffit pas de regretter les chutes; il faut se relever avec humilité et revenir à Dieu.

L'Eucharistie reçue dignement renforce le cœur contre les tentations et unit plus profondément le Christ.

III. Fuyez les occasions du péché

Un soldat prudent n'entre pas volontairement dans une embuscade.

Éloigne de ta vie tout ce qui nourrit l'impureté :

- De la pornographie.
- Des réseaux sociaux qui réveillent les mauvais desirs.
- Des films et de la musique qui normalisent le péché.
- Des conversations obscènes.
- Des relations qui mènent à la tentation.

Ce n'est pas de la lâcheté de se retirer ; c'est de la sagesse spirituelle.

IV. Maîtriser le corps

La tradition chrétienne a toujours recommandé la discipline:

- Pratiquer le jeûne selon les possibilités de chacun.
- Modérer la nourriture et la boisson.
- Éviter les loisirs excessifs.
- Travailler avec diligence.
- Dormir de façon ordonnée.

Un corps discipliné aide à former une volonté forte.

V. Remplis ton esprit de Dieu

L'esprit ne reste jamais vide.



Consacre chaque jour du temps à:

- Lire les Saintes Écritures.
 - Prier le Saint Rosaire.
 - Méditer la passion du Christ.
 - Lire des vies de saints.
- Là où la lumière du Christ entre, la force des ténèbres diminue.

VI. Garde tes yeux

Beaucoup de chutes commencent par un regard.

Apprends à détourner les yeux de ce qui mène au péché. Ne nourrissez pas l'imagination avec des images impures.

La pureté commence par les yeux.

VII. Avoir un plan pour résister à la tentation

- Invoque immédiatement le Saint Nom de Jésus.
- Prie un Ave Maria.
- Fais le signe de croix.
- Change d'activité.
- Lève-toi si tu es seul.
- Va te promener ou cherche une occupation utile.

Ne dialogue pas avec la tentation ; coupe-la au plus vite.

VIII. Va à la Vierge Marie

La Sainte Vierge est un modèle de pureté.

Consulte-la, prie quotidiennement le Rosaire et demande-lui de garder ton cœur. De nombreux saints ont enseigné que la dévotion mariale est une aide puissante dans la lutte pour la chasteté.

IX. Ne désespère pas si tu tombes

Le démon cherche deux victoires: faire tomber et convaincre le pécheur qu'il ne peut plus se relever.

Si tu tombes:

- Repens-toi sincèrement.
- Avoue ton péché.
- Apprends de la chute.
- Reprends immédiatement le combat.

La miséricorde de Dieu est plus grande que n'importe quel péché lorsqu'il y a une vraie repentance.

X. Souviens-toi du prix

La chasteté n'est pas un déni de l'amour, mais sa purification. Celui qui apprend à maîtriser ses passions acquiert la liberté d'aimer avec un cœur intègre et de vivre selon la volonté de Dieu.

Chaque victoire, aussi petite qu'elle puisse paraître, renforce l'âme et unit au Christ. ♦

Antoni Gaudi, l'architecte de la beauté de Dieu

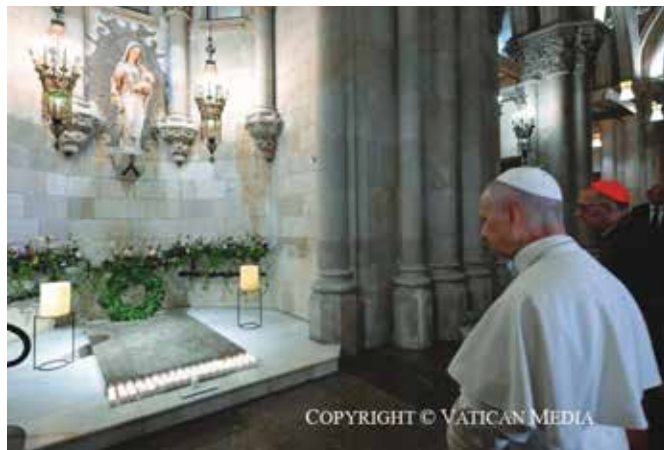
Créateur de la basilique de la Sagrada Familia Barcelone



La Sagrada Familia, ou Basilique de la Sainte-Famille à Barcelone, telle qu'elle apparaît aujourd'hui en juillet 2026. Des grues sont encore visibles sur le chantier, car il reste encore quatre tours à compléter sur un total de 18. On prévoit que le projet, commencé en 1883, sera terminé en 2033, avec 18 tours au total.

Le 10 juin 2026, à l'occasion de son voyage apostolique en Espagne, le pape Léon XIV s'est rendu à Barcelone pour présider la messe à la basilique de la Sagrada Familia (Sainte Famille) et bénir la tour de Jésus-Christ, complétée quelques semaines auparavant, qui fait 172,5 mètres (566 pieds) de haut, ce qui fait de cette église le plus haut édifice religieux au monde. Ce jour-là, Léon XIV s'est d'abord rendu dans la crypte de la basilique prier devant la tombe du créateur de cette église, l'architecte Antoni Gaudí, décédé il y a exactement 100 ans, le 10 juin 1926.

Profondément catholique et mystique, il devint avec l'âge un ascète pratiquant jeûnes et prières, priant le chapelet et assistant à la messe tous les jours. Ses dernières années furent entièrement consacrées à la Sagrada Família, pour laquelle il refusa tout salaire. Gaudí prit en charge le chantier de la basilique en 1883 à 31 ans, et y consacra les 43 dernières années de sa vie, refusant tout salaire. Renversé par un tramway le 7 juin 1926, il mourut trois jours plus tard, méconnu des passants qui le prirent pour un mendiant. À sa mort, seule la façade de la Nativité et la crypte étaient achevées. Il savait que le chantier dépasserait sa propre vie



Léon XIV en prière devant la tombe d'Antoni Gaudi
Photo: © Vatican Media

et déclara: « Mon client n'est pas pressé » — entendant par là Dieu lui-même.

Étudiant brillant mais anticonformiste, le directeur de son école d'architecture déclara à sa remise de diplôme: «Nous avons donné ce diplôme à un fou ou à un génie. Le temps le dira.» Gaudí était en effet un génie, avait un style unique d'architecture, influencé par plusieurs styles, mais surtout le désir de reproduire la nature dans ses édifices. Sa signature: aucune ligne droite. Gaudí s'inspirait des arbres, des os, des coquillages et des stalactites pour concevoir des structures ►



Antoni Gaudí (1852-1926)



la basilique. Finalement, le 10 juin 2026, Léon XIV est le troisième pape à s'y rendre. Voici un résumé de la vie d'Antoni (Antoine) Gaudí, tel que publié dans la lettre spirituelle de janvier 2011 de l'Abbaye Saint-Joseph de Clairval, en France (www.clairval.com):

par Dom Antoine-Marie, osb

«Une église est l'unique chose digne de représenter ce que ressent un peuple, puisque la religion est ce qu'il y a de plus élevé dans l'homme », estimait Antoine Gaudí, l'architecte de la basilique de la Sainte-Famille (Sagrada Família) de Barcelone, en Espagne. Lors de la dédicace de ce monument, le 7 novembre 2010, le Pape Benoît XVI faisait remarquer: **«À une époque où l'homme prétend édifier sa vie en tournant le dos à Dieu, comme s'il n'avait plus rien à lui dire, la consécration de cette église de la "Sagrada Família" est un événement de grande signification. Par son œuvre, Gaudí nous montre que Dieu est la vraie mesure de l'homme, que le secret de la véritable originalité consiste, comme il le disait, à revenir à l'origine qui est Dieu. Lui-même, ouvrant ainsi son esprit à Dieu, a été capable de créer dans cette ville un espace de beauté, de foi et d'espérance, qui conduit l'homme à la rencontre de Celui qui est la vérité et la beauté mêmes.»**

Antoine Gaudí est né le 25 juin 1852 à Reus (Province de Tarragone, Espagne), cinquième enfant de François Gaudí Serra et d'Antoinette Cornet Bertran. Il aura la douleur de perdre prématurément tous ses frères et sœurs. La succession de ces deuils explique probablement l'empreinte de gravité propre au tempérament de Gaudí. Du côté de son père, Antoine descend d'une ancienne famille d'artisans chaudronniers. Voir à l'atelier paternel le façonnage du cuivre, donne au jeune Antoine l'habitude de « penser en trois dimensions ».

Détails de la façade de la Nativité (côté est), complétée en 1936. Il existe aussi la façade la Passion, côté ouest, terminée en 2005, et en 2002 a débuté la construction de la façade principale (côté sud), dite de la Gloire (illustrant la Résurrection, vie éternelle, le Jugement dernier) qui doit être complétée en 2033.

auto équilibrées qui n'ont besoin ni de contreforts ni de supports externes — comme un arbre se tient seul. C'est ainsi que les 52 colonnes de la Sagrada Família (une pour chacune des 52 semaines de l'année) sont en forme d'arbre, se terminant au sommet par des branches et des feuilles, formant le plafond.

Gaudí a été déclaré vénérable par le pape François en 2017. Saint Jean-Paul II fut le premier pape à se rendre à la Sagrada Família le 7 novembre 1982, à l'occasion du centenaire de la pose de la première pierre. Benoît XVI fut le deuxième pape à s'y rendre, le 7 novembre 2010, pour la consécration officielle de

Dès son enfance, Antoine souffre de rhumatismes qui ne l'abandonneront jamais. Ce mal le contraignit à séjourner durant de longues périodes dans la solitude d'une petite propriété de famille, à Riudoms, près de Reus. Là, ses yeux captent la lumière méditerranéenne et les plus pures images des roches, des plantes et des animaux; il admirera toujours la nature comme une merveilleuse enseignante. À l'école, Antoine n'est pas un élève particulièrement brillant, mais il reçoit une solide formation spirituelle chez les religieux de saint Joseph Calasanz.

L'unique objectif

Durant l'année scolaire 1868-69, le jeune homme s'installe à Barcelone pour suivre les cours de l'École Technique Supérieure d'Architecture. Il paye ses études en travaillant pour le compte d'ingénieurs et d'architectes de renom. Il fréquente, de plus, les



Intérieur de la basilique, lors de la consécration par le pape Benoît XVI, le 7 novembre 2010. Chaque colonne (il y en a 52 au total, une pour chacune des 52 semaines de l'année) est en forme d'arbre, avec ses branches et son feuillage. Au-dessus de la nef, des pinacles colorés représentent les fruits de la Terre promise, alternant avec des grappes de raisin et des épis de blé, symboles de l'Eucharistie.

classes de Philosophie, d'Esthétique et d'Histoire à l'Université, et s'intéresse au monde de la culture. À ses yeux, l'art doit chercher son inspiration dans les lois et les modèles observés dans la nature, l'œuvre du Créateur, dans laquelle resplendissent la Vérité et la Beauté. Cette quête de la beauté devient l'unique objectif de sa vie. En 1878, il obtient le diplôme d'architecte.

Alors qu'il travaille à la construction d'une coopérative, il rencontre une institutrice qui fait la classe aux enfants des ouvriers. Tous deux restent de longs moments à s'entretenir ensemble. Après avoir longtemps hésité, Antoine se décide à lui parler de fiançailles, mais la jeune fille lui avoue avec regret qu'elle est déjà fiancée. Le jeune homme décide alors de se donner corps et âme au Seigneur, tout en demeurant célibataire dans le monde. Il soignera son père pendant sa longue vieillesse ainsi qu'une nièce orpheline et malade.

Antoine conçoit, pour le compte d'un fabricant de gants de luxe, une vitrine originale destinée à l'Exposition internationale de Paris (1878). Lorsque le comte de Güell, homme d'une vaste culture et l'une des grandes fortunes de Barcelone, apprend que ce chef-d'œuvre a été conçu dans sa ville, il s'informe sur l'identité de son auteur. Se noue alors entre les deux hommes une amitié indéfectible. Sans attendre, le comte charge

l'artiste de la conception d'une série de meubles, puis de nombreuses constructions, dont celle de l'extraordinaire parc Güell. Antoine devient aussi l'ami intime de Mgr Torras i Bagès, évêque de Vic, dont la cause de béatification est aujourd'hui introduite, des évêques de Majorque et d'Astorga, ainsi que de plusieurs prêtres. Grâce à l'amitié de ces ecclésiastiques, il comprend en profondeur l'esprit de la liturgie et de la doctrine sociale de l'Église. Dès sa jeunesse, Gaudí s'est montré sensible aux problèmes sociaux de son époque, notamment aux conditions de vie des ouvriers. Bien vite, il réalise que les profondes contradictions sociales de son temps ne peuvent pas trouver de solution dans les utopies matérialistes, mais seulement dans la mise en œuvre de la doctrine sociale chrétienne.

Gaudí n'a publié aucun livre. Il a toutefois laissé de nombreuses notes consacrées aux travaux d'architecture et de décoration. Mais on peut dire qu'il a été l'un des meilleurs écrivains de l'histoire, non sur le papier mais sur la pierre. Il ne donne pas non plus de conférences, mais il commentera maintes fois son temple de la Sainte-Famille aux visiteurs ; et il fera part à ses collaborateurs et disciples de réflexions imprégnées de sagesse humaine et chrétienne. Passionné d'esthétique, il se penche sur l'énigme de la beauté et comprend que c'est à cause du Beau (c'est-à-dire Dieu Lui-même) que les belles choses sont belles. Il estime que ►

► «la beauté est la splendeur de la vérité; sans vérité, il n'y a pas d'art. La splendeur attire tout le monde, c'est pourquoi l'art est universel».

Dans l'homélie du 7 novembre 2010, le Pape Benoît XVI remarquait: «En réalité, la beauté est la grande nécessité de l'homme; elle est la racine de laquelle surgissent le tronc de notre paix et les fruits de notre espérance. La beauté est aussi révélatrice de Dieu, parce que, comme Lui, l'œuvre belle est pure gratuité, elle invite à la liberté et arrache à l'égoïsme.»

Le réveil des cœurs

Le XIXe siècle est, pour l'Espagne, un siècle de profonds bouleversements sociaux. Une fièvre anticléricale sévit et l'Église est persécutée. Joseph Bocabella, un libraire très dévot à saint Joseph, reçoit l'inspiration d'élever un Temple consacré à la Sainte Famille de Nazareth. En expiation des péchés des hommes de son siècle, il désire donner un fort témoignage d'amour de Dieu et de son Fils incarné, Jésus. Il lance une souscription ; de très nombreux chrétiens adhèrent à son projet « pour que se réveille la tiédeur des cœurs endormis, que la Foi se relève, que la Charité se réchauffe et qu'ainsi le Seigneur prenne le pays en pitié ». Les travaux commencent sans tarder, mais bientôt un grave différend s'élève entre Bocabella et son architecte; celui-ci abandonne le projet. Une nuit, la tante de Bocabella fait un rêve : elle a vu l'architecte qui fera sortir de terre la Sainte-Famille ; c'est un jeune homme aux yeux bleus... Sans accorder d'importance à ce songe, Joseph se rend à un bureau d'architectes. En ouvrant la porte, il se trouve nez à nez avec un jeune homme dont les yeux bleus le font tressaillir. En Catalogne, en effet, les yeux bleus sont rares. Ce jeune architecte se nomme Gaudí. Les conceptions de Bocabella vont plutôt dans le sens d'un classicisme strict, mais il se range sans hésitation aux vues plus hautes de Gaudí.

Convaincu que, sans sacrifice, il est impossible de faire avancer un chantier, Antoine Gaudí abandonne la vie facile dont il a joui comme jeune architecte de grand prestige ; il intensifie sa prière et s'adonne à une ascèse très exigeante. «Ce Temple est un temple expiatoire, explique-t-il. Cela signifie qu'il se nourrit de sacrifices.» Lors du Carême de l'année 1894, il jeûne d'une façon si sévère que ses privations le conduisent aux portes de la mort. Il faut que son ami, Mgr Torras i Bagès, intervienne pour le persuader de prendre quelque nourriture. «La vie est amour et l'amour est sacrifice, soulignera Antoine. Si l'on observe qu'une maison montre de la vitalité, c'est parce qu'il y a quelqu'un qui se sacrifie. Ce quelqu'un est parfois un serviteur, une servante...» Le grand amour de Dieu et du prochain qui habite Antoine a sa racine dans l'amour de la Croix. Lui-même couronne ses travaux, religieux ou profanes, par une croix à quatre bras, qui porte souvent le sigle de la Sainte Famille: «JMJ» (Jésus, Marie, Joseph).



La croix de 17 mètres qui a été ajoutée au sommet de la tour de Jésus-Christ, éclairant la ville de Barcelone jour et nuit. Avec cet ajout, la tour fait maintenant 172,5 mètres de haut, soit 50 centimètres de moins que la montagne voisine de Montjuïc, qui culmine à 173 mètres: Gaudí voulait que la création humaine ne dépasse jamais la création divine.

Tous ont une place

Gaudí conçoit le temple de la Sainte-Famille comme une synthèse de la doctrine catholique. Y seront représentés la Création du monde, le travail de l'homme sur la terre, le passage du royaume des ténèbres au Royaume de la Lumière, les mystères de la vie du Christ, les sept sacrements, les sept dons du Saint-Esprit, les Béatitudes, la mort, le Purgatoire, le Jugement dernier, l'Enfer, et le Ciel... Cette « cathédrale » d'environ 100 mètres de long sera construite sur un plan en forme de croix latine, comprenant cinq nefs et trois façades. Les nefs seront séparées les unes des autres par des colonnes inclinées formant un arc parabolique. Tous les supports convergeront vers le centre pour donner sa stabilité à l'édifice. Gaudí a conçu cette technique innovatrice afin que les 18 tours prévues, d'une hauteur d'environ 110 mètres, puissent aussi bien résister à des vents de tempête qu'aux mouvements telluriques. L'œuvre de Gaudí sera ouverte à tous: « Le portail doit être assez grand, explique-t-il, non pas pour l'homme individuel, mais pour toute l'humanité, parce que tous ont une place au sein de leur Créateur. »

«Gaudí, constate Benoît XVI, a voulu unir l'inspiration qui lui venait des trois grands livres dont il se nourrissait comme homme, comme croyant et

comme architecte: le livre de la nature, le livre de la Sainte Écriture et le livre de la Liturgie. Ainsi, il a uni la réalité du monde et l'histoire du salut, comme elle nous est racontée dans la Bible et rendue présente dans la Liturgie. Il a introduit dans l'édifice sacré des pierres, des arbres et la vie humaine, afin que toute la création converge dans la louange divine, mais, en même temps, il a placé à l'extérieur les "retablos" (retables), pour mettre devant les hommes le mystère de Dieu révélé dans la naissance, la passion, la mort et la résurrection de Jésus-Christ. Il collabora ainsi de manière géniale à l'édification d'une conscience humaine ancrée dans le monde, ouverte à Dieu, illuminée et sanctifiée par le Christ.»

Sur l'énorme chantier de construction de la Sainte-Famille, Gaudí instaure une merveilleuse fraternité. La sécurité sociale n'existe pas encore, et les ouvriers travaillent jusqu'à la fin de leur vie. Dans sa prévoyance, l'architecte instaure un système d'aide mutuelle qui consiste à prélever une petite partie du salaire de chacun pour payer celui de l'ouvrier qui tombe malade. Les ouvriers l'aiment tellement qu'en parlant de lui, ils l'appellent «Père»; Gaudí ne le saura jamais.

Sa bonté est proverbiale. Un jour, un sculpteur se présente au chantier après une nuit blanche. L'architecte lui dit: « Lorsque le corps en a besoin, la première chose à faire c'est de le reposer. – Oui, répond le sculpteur, je le ferai en arrivant à la maison. – Non, il faut le faire maintenant ». Et le sculpteur doit s'exécuter. La bonté de ce père s'allie néanmoins à un sens très aigu de la justice. Un de ses clients ne veut pas lui payer les arriérés de ses honoraires. Gaudí recourt sans hésiter aux tribunaux et, le procès gagné, il offre l'argent à une communauté de religieuses. En collaboration avec le curé de la paroisse, il dessine et finance de ses propres économies la construction d'une école pour les enfants des maçons et ceux des familles les plus humbles du quartier. «Les pauvres, disait-il, doivent toujours trouver accueil dans l'Église, qui est la charité chrétienne.»

Mais Gaudí a parfois des accès de mauvais caractère qui se traduisent par des paroles tranchantes. «Avec le tempérament que j'ai, affirme-t-il, je n'ai d'autre solution que de dire les choses telles que je les vois. Certes, les gens en souffrent...» Il ajoutera: «Ma force de volonté m'a fait surmonter tous les obstacles, mais elle a échoué sur une seule chose: la réforme de mon tempérament.» Cela ne l'empêche pas d'être joyeux et d'aimer les plaisanteries.

Auprès de lui

Un jour, au cours d'une visite à l'hôpital, Gaudí, accompagné d'un sculpteur, est introduit par une Sœur auprès d'un pauvre moribond qui n'a pas de famille. Les deux hommes restent auprès du malade, lui murmurant des prières à l'oreille jusqu'à ce qu'il rende très paisiblement son dernier souffle. «La dévotion de ce moribond, dira l'architecte, m'a suggéré la pensée

que la Sainte Famille était auprès de lui. J'ai l'idée que nous pourrions représenter la scène dans le cloître du Temple. » Sur place, il réalise le croquis: l'Enfant-Jésus dans les bras de sa Mère se penche en souriant pour caresser le mourant, et saint Joseph au pied du lit contemple la scène.



Gaudí (avec la barbe blanche) explique son oeuvre au cardinal Ragonesi du Vatican en 1915.

Gaudí met en œuvre les capacités de chacun: «Le travail est le fruit de la collaboration, et celle-ci ne peut être bâtie que sur l'amour. L'architecte doit utiliser tout ce que ses collaborateurs savent et peuvent faire. Il faut valoriser la qualité spécifique de chacun. Il faut intégrer, additionner tous les efforts et les soutenir lorsqu'ils viennent à se décourager. C'est ainsi qu'on travaille avec joie et avec cette assurance qui rejailit de la pleine confiance que suscite l'organisateur. Il faut savoir que les inutiles n'existent pas. Tout le monde est utile selon ses propres capacités. Il suffit de découvrir celles de chacun.»

Dans ses constructions aussi, Gaudí se plaît à intégrer des débris, des résidus de forges, des choses qui sembleraient inutiles. Il cultive, d'ailleurs, l'amour du travail bien fait et recherche la perfection: «Généralement les gens, quand ils font quelque chose, et que le travail est déjà satisfaisant, renoncent à progresser et se contentent du résultat obtenu; c'est une erreur: quand une œuvre est sur le chemin de la perfection, on doit la retoucher jusqu'à ce qu'elle soit parfaite». Il explique, d'après son expérience personnelle, qu'il est rare d'atteindre du premier coup un heureux résultat. Aussi, lorsqu'on veut lui imposer des délais, il répond: «Mon client n'est pas pressé»; de fait, il considère que son unique client est le Seigneur Lui-même. Cependant, s'il remarque une erreur dans l'exécution du travail de ses collaborateurs, il la corrige avec une grande délicatesse, disant, par exemple: «Nous ne nous sommes pas bien compris, nous allons essayer à nouveau.»

Une démarche qui coûte

Après la mort prématurée de sa jeune nièce, en 1912, puis celle de son père, Gaudí remarque: «Je ►



Le soir du 10 juin 2026, pour la bénédiction de la tour de Jésus-Christ, des drones forment dans le ciel le visage de Gaudí.

► n'ai plus rien. Maintenant je puis me donner entièrement au Temple de la Sainte-Famille». Il habite seul dans sa maison du Parc Güell, puis, en octobre 1925, il déménage pour résider sur le chantier de la Sainte-Famille. Son habillement est pauvre; son menu frugal comprend principalement des fruits secs et du lait de chèvre avec du citron. Il verse tous ses honoraires à l'œuvre de la basilique.

Lorsque la crise économique se fait sentir, il va mendier pour pouvoir payer les ouvriers; mais cette démarche lui coûte beaucoup. Un jour une pauvre femme lui donne une peseta, somme infime, qu'il va tout heureux déposer dans le tronc du Temple. Un autre jour, il attend sous un balcon pour s'abriter de la pluie; un passant le prend pour un véritable mendiant et lui fait l'aumône de deux pesetas qui prennent le même chemin. La pauvreté de Gaudí lui vaut quelques mécomptes. Lors de la visite de la Sainte-Famille par l'Infante Isabelle, Gaudí se présente sur les lieux et les gardes royaux, voyant cet homme si pauvrement vêtu, le repoussent. Ses collaborateurs s'écrient: «Mais, qu'ils sont stupides ces gardes! – Non, reprend Gaudí, ils sont à leur poste.» Parfois il est pris pour le sacristain, et il donne humblement les horaires des offices. L'ex-président de la République fédérale espagnole, Monsieur Francesc Pi i Margall, vient, un jour, visiter la Sainte-Famille. Il descend jusqu'à la crypte qui sert déjà au culte, et Gaudí lui offre aimablement de l'eau bénite. Monsieur Pi, un anticlérical, fait celui qui n'a pas vu, mais Gaudí insiste: «Monsieur Francesc, s'il vous plaît... » Et voici que Pi i Margall se surprend lui-même à faire, devant tout le monde, un beau signe de croix.

Un autre jour, arrive le Recteur de l'Université de Salamanque, Miguel de Unamuno, grand écrivain devenu agnostique angoissé. Arrivé devant la façade de la Nativité qui prolifère de symboles chrétiens, il lance à l'architecte: «Vous, un homme si intelligent, vous

croyez encore à de telles choses!» Gaudí ne réagit pas. Peu après, on entend sonner l'Angélus: Gaudí interrompt la conversation, ôte son chapeau et, sans respect humain, se met à prier dévotement; après quoi, il dit: «Laus Deo! Je vous souhaite à tous une bonne nuit!»

Un visiteur de l'édifice, admirant cette même façade ornée d'une grande profusion d'éléments naturels, s'écrie: « Mais, c'est un chant à la Nature! Oui, répond Gaudí, mais dites plutôt à la Création!» Gaudí est très critiqué à propos des ornements végétaux et animales de son œuvre. Il se justifie en montrant que tous ces végétaux et animaux sont représentés pleins de

vie et de mouvement: la nature créée forme ainsi la cour de son Créateur.

Chaque jour, Antoine assiste à la Messe et se plonge dans la lecture de l'Évangile où il puise l'inspiration pour réaliser les personnages qui ornent la Sainte-Famille. Lorsqu'il cite l'Évangile, tous sont impressionnés, même les incroyants. Pour lui, «l'homme sans religion est un homme mutilé. Pour bien faire les choses il faut d'abord l'amour, ensuite seulement la technique.»

Passionné de chant grégorien, il suit une formation au Palais de la Musique de Barcelone. Lorsqu'on lui demande la raison de son intérêt, il répond: «Je viens ici pour apprendre l'architecture!» Les chœurs de la Sainte-Famille sont prévus pour accueillir environ 3000 chantres, car l'architecte est convaincu que l'avenir appartient à l'Église. Il sait que toutes les sagesse, tous les efforts de l'homme pour s'approcher de Dieu, trouvent leur aboutissement dans le Christ.

Son architecture est un témoignage éblouissant de cette conviction: des réminiscences d'autres traditions ou cultures sont employées, à la manière du socle qui porte la Croix. Quand il guide les visiteurs sur le chantier de l'édifice, ses explications constituent un excellent exposé de la doctrine chrétienne. Plusieurs personnes de religions diverses, notamment du bouddhisme et du shintoïsme, se sont converties au catholicisme au contact de Gaudí ou de son œuvre.

Selon son désir

Le 7 juin 1926, vers 18 heures, au sortir du chantier, Gaudí est renversé par un tramway. Pris pour un mendiant, il est emmené à l'hôpital de la Sainte-Croix, tenu par des religieuses au service des pauvres. Il y reçoit l'Extrême-Onction. Lorsque son identité est reconnue, les équipes médicales les plus compétentes proposent leurs soins; mais il est trop tard. Le 10 juin, Gaudí meurt, en pauvre, comme il l'avait désiré, après avoir prononcé ces derniers mots: « Mon Dieu, mon Dieu!» Ses funérailles sont un grand deuil public,

où tous se côtoient, depuis les autorités civiles et ecclésiastiques jusqu'aux gens les plus simples. Il est enseveli dans la crypte de «son» église, à la chapelle de Notre-Dame du Carmel. Son procès de béatification est en cours, et de nombreuses grâces ont été reçues par son intercession.

Gaudí ne pensait pas terminer lui-même son œuvre: «Je ne voudrais pas terminer la construction du Temple. Cela ne conviendrait pas... Faire monter le Temple est une prière dans le temps. Il faut laisser aux générations futures la possibilité de louer Dieu en le construisant, et cela en employant d'autres styles.» Et il répétait souvent: « C'est saint Joseph qui terminera ce Temple.» De fait, la Sainte-Famille, que le Pape Benoît XVI a élevée au rang de basilique, est un édifice encore inachevé.

Lors de sa dédicace, le Pape relevait un aspect fondamental de cette œuvre: «Gaudí réalisa ce qui est aujourd'hui une des tâches les plus importantes: dépasser la scission entre conscience humaine et conscience chrétienne, entre existence dans ce monde temporel et ouverture à la vie éternelle, entre la beauté des choses et Dieu qui est la Beauté.» Et il ajoutait: «Nous avons dédié cet espace sacré à Dieu, qui s'est révélé et donné à nous dans le Christ pour être définitivement «Dieu parmi les hommes»... L'Église ne tire pas sa consistance d'elle-même; elle est appelée à être signe et instrument du Christ, dans une pure docilité à son autorité et entièrement au service de son mandat. L'unique Christ fonde l'unique Église; Il est le rocher sur lequel se base notre foi. Fondés sur cette foi, nous cherchons ensemble à montrer au monde le visage de Dieu, qui est Amour, et qui est l'Unique à pouvoir répondre à l'ardent désir de plénitude de l'homme. Telle est la grande tâche: montrer à tous que Dieu est un Dieu de paix et non de violence, de liberté et non



La basilique comptera dix-huit tours en tout: douze pour les apôtres, quatre pour les évangélistes, une pour la Vierge Marie (surmontée d'une étoile), et une (la plus haute) pour Jésus-Christ. Quatre tours représentant les apôtres restent à construire d'ici 2033.

de contrainte, de concorde et non de discorde.»

Que Dieu nous donne d'être, chacun à notre place, des artisans de beauté et de paix, témoins de la Vérité qui est le Christ, afin de pouvoir être appelés enfants de Dieu! ❖

Dom Antoine-Marie, osb

Reproduit avec la permission de l'Abbaye Saint-Joseph de Clairval, en France, qui publie chaque mois une lettre spirituelle sur la vie d'un saint. Adresse postale: Abbaye Saint-Joseph de Clairval, 21150 Flavigny sur Ozerain, France. Site internet: www.clairval.com

Return undeliverable U.S. addresses to:

MICHAEL
P.O. Box 38
Richford, VT 05476-0038
U.S.A.

(Nos abonnés des États-Unis qui veulent
nous contacter devraient utiliser l'adresse:
P.O. Box 86, South Deerfield, MA 01373)

U.S. Postage Paid
Standard mailing
Permit No. 11
Richford, VT 05476
USA

Retournez les copies non livrables au Canada à:

VERS DEMAIN
Maison Saint-Michel
1101, rue Principale
Rougemont, QC, J0L 1M0
Canada



Imprimé au Canada

Assurez-vous de renouveler votre abonnement avant la date d'échéance. (La première ligne indique l'année et le mois.)

Congrès annuel des Pèlerins de Saint Michel

Maison de l'Immaculée
1101, rue Principale
Rougemont

Du 26 au 28
septembre 2026

23-24 septembre:

Session d'étude sur la
Démocratie économique
animée par Alain Pilote,
rédacteur de Vers Demain
à la Maison de l'Immaculée

Tous nos abonnés et leurs amis sont invités!